

Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou

Faculté des sciences Economiques, Commerciales, et des Sciences
De Gestion
Département des Sciences de Gestion



MEMOIRE DE FIN DE CYCLE

En vue de l'obtention d'un diplôme de Master en Sciences
Financières et Comptabilité
Spécialité : Finance et Assurance

Thème

*La gestion de trésorerie d'un organisme de sécurité
sociale*

Cas : CASNOS Tizi ousou

Réaliser par :

SADOUN Sylia

Rapporteur :

M^r. ACHIR Mohammed

Members du jury:

- **President:** M^r. OUALIKEN Selim, professeur UMMTO
- **Rapporteur :** M^r. ACHIR Mohammed, MCB UMMTO
- **Examineur :** M^r. ABIDI Mohammed, MCB UMMTO

PROMOTION 2020 /2021

Remerciement

En préambule à ce mémoire, je tiens tout d'abord à remercier ALLAH le tout puissant et miséricordieux, qui m'a aidée et qui m'a donné la force, le courage et la patience d'accomplir ce Modeste travail.

Je tiens tout particulièrement à remercier Monsieur Mohamed ACHIR notre encadreur, qui m'a acceptée et qui m'a aidée avec ses précieux conseils, sa disponibilité et ses encouragements et leurs suivis qu'il m'a prodigué durant la réalisation de ce travail.

Mes vifs remerciements s'adressent aux membres du jury, Mr OUALIKEN Selim et Mr ABIDI Mohammed qui ont accepté de soutenir mon mémoire.

Je m'adresse mes sincères remerciements vont à tout le personnel qui j'ai contacté durant mon stage au sein de CASNOS Tizi Ouzou monsieur FARHAT AMEZIANE le chef de service finance et comptabilité et monsieur KHEFFACHE Lyes auprès desquelles j'ai trouvé l'accueil chaleureux, l'aide et l'assistance dont j'ai besoin.

Enfin, nous tenons également à remercier toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

Merci à tous et à toutes.

Dédicace

Je tiens c'est avec grande plaisir que je dédie ce modeste travail ;

À ma mère pour son amour ses encouragements et ses sacrifices

À ma chère tante Aziza et mon oncle Ali pour toute la tendresse qu'elles m'ont offerte et tous les encouragements qu'ils m'ont manifestés et son soutien incontestable pendant les moments ardu.

Puisse dieu leur accorder santé, bonheur, prospérité et longue vie afin que je puisse un jour combler de joie leurs vieux jours.

À tous les cousins et cousines, neveux et nièces, oncles et tantes, Pour tant de consolation et tendresse.

À mes proches sœurs de mon cœur Kenza et Lydia qui se tenaient dans la tristesse et la joie

Je dédie également ce travail à ma belle amie Sarah, qui m'a soutenu et aidé durant la période de mon mémoire.

À tous mes amis nulle dédicace ne pourrait exprimer ma profonde affection et mon immense gratitude pour tous les encouragements et soutiens qu'ils ont consentis à mon égard.

SYLIA

Sommaire

Introduction générale..... 01

Chapitre I : les régimes de la sécurité sociale

Introduction..... **03**

Section 01 : les régimes de sécurité sociale dans le monde **04**

Section 02 : les régimes de sécurité sociale en Algérie **10**

Section 03 : spécificité des établissements de sécurité sociale **22**

Conclusion..... **27**

Chapitre II : la gestion de trésorerie d'un établissement sociale

Introduction **28**

Section 01 : les éléments conceptuels de gestion de trésorerie..... **29**

Section 02 : l'analyse financière de gestion de trésorerie **36**

Section 03 : les éléments constitutifs de gestion de trésorerie et ses causes de déséquilibre **45**

Conclusion..... **49**

Chapitre III : cas pratique au sein de la caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés (CASNOS) Tizi Ouzou

Introduction **50**

Section 01 : présentation d'organisme d'accueil CASNOS Tizi Ouzou..... **51**

Section 02 : cas fournisseur d'hémodialyse..... **63**

Section 03 : cas pharmacies privées **67**

Conclusion..... **69**

Conclusion générale..... 70

Liste des tableaux et liste des figures

Liste des tableaux et liste des figures

Liste des tableaux :

Tableau N°1 : Le code de sécurité sociale (source : les comparatrices assurances. Com).

Tableau N°2 : Salaire annuel moyen soumis à cotisation après déduction de l'impôt et cotisation.

Tableau N°3 : Tableau des flux de trésorerie.

Liste des figures :

Figure N°1 : (CNAS) source ELHANA.CNAS.

Figure N°2 : (CNR) source ELMUJAHID .dz.

Figure N°3 : (CNAC) source CNAS .dz.

Figure N°4 : (CASNOS) source MTESS .GOV.dz.

Figure N°5 : Structure organisationnelle de la direction générale au niveau de l'état.

Introduction générale

Introduction générale

Le principe de rareté des ressources dans l'économie a donné naissance à la théorie de la rationalité des agents économiques (producteur, consommateur) bien que cette dernière est limitée dans le management des entreprises d'assurance. Et pour cela des différentes techniques sont mises en œuvre, de gestion de stock à la gestion des ressources humaines, jusqu'à la gestion de trésorerie.

La gestion de trésorerie a été mise en place afin de faire des prévisions des flux financiers et monétaires dans le but de gérer d'une meilleure manière les disponibilités de l'entreprise.

La trésorerie d'une entreprise d'assurance peut être analysée comme l'ensemble de ses possibilités de paiement considéré par rapport à l'ensemble des engagements qu'elle contractés. C'est ce qu'exprime la notion de solvabilité qui est définie comme l'aptitude d'un agent économique à faire face à ses dettes lorsque celles-ci viennent à échéance. La gestion optimale de la trésorerie consiste à prévoir, contrôler et maîtriser la dimension et la date des exigibilités et celles des disponibilités spontanées résultant du fonctionnement de l'entreprise d'assurance, et à se procurer en temps voulu et au moindre coût les disponibilités complémentaires qui sont éventuellement nécessaires. Autrement dit la gestion optimale de la trésorerie a pour objectif d'assurer la liquidité de la firme au moindre coût.

Pour gérer les flux de liquidités et prévenir les risques financiers, la gestion de trésorerie se rapporte aux flux financiers à court terme, autrement dit concerne les postes de bas de bilan en comptabilité financière.

La fonction de trésorerie était assurée par les services comptables et par conséquent le profit réalisé par cette tâche se confondait avec celui de financier, cela indique que la fonction de trésorerie devient de plus en plus indépendante au sein de la direction financière, elle permet de surveiller les risques d'insolvabilité.

L'objectif de notre travail consiste à étudier la fonction de la gestion de trésorerie au sein d'une entreprise d'assurance, ainsi que l'importance de la mise en place dans cette dernière. Plus précisément, nous essayerons de mieux comprendre la manière dont la trésorerie est gérée, notamment dans sa relation avec d'autres services et fonctions de l'entreprise d'assurance, pour y parvenir, nous tenterons de répondre à un nombre de questions à savoir :

Introduction générale

- **Comment peut-on gérer à bien la trésorerie et d'une manière adéquate dans une caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés (CASNOS) ?**

Pour répondre à cette question, il est important de souligner certaines sous-questions qui sont :

- Qu'est-ce que la trésorerie ?, et quelle sont les outils utilisés afin d'aboutir à une meilleure gestion

Pour répondre à cette problématique nous avons proposés les hypothèses Dans le premier chapitre

Hypothèse 1 : l'unité se sert d'une analyse bilancielle afin de parvenir aux prévisions de trésorerie nécessaires.

Hypothèse 2 : c'est en se basant sur le mouvement des flux que l'unité gère les risques de trésorerie.

Afin d'essayer de répondre à ces questions et de vérifier ces hypothèses, nous avons procédé de la manière suivante :

- Dans le premier chapitre, nous tenterons tout d'abord de présenter la sécurité sociale et ses régimes.
- Dans le seconde, nous présenteront la trésorerie et la gestion de trésorerie, et ses notion générale, ainsi l'analyse financière de gestion de trésorerie
- Le troisième chapitre sera consacré à notre cas pratique. ainsi nous tenterons avoir la gestion de trésorerie au sein d'une caisse nationale de sécurité sociale de non-salariés.

Chapitre I:
Les régimes de la sécurité
sociale

Introduction

Les politiques sociales étatiques consistent à mettre en œuvre des actions destinées à transformer et améliorer les conditions de vie des citoyens. Rendues nécessaires par l'industrialisation et le modernisme, les premières mesures ont tout d'abord été prises dans l'objectif de protéger les travailleurs. Elles seront étendues progressivement à tous les citoyens. Elles consistent à réglementer le travail et à assurer la protection sociale.

La protection sociale destinée à permettre aux individus d'avoir accès à des soins et de bénéficier de revenus de remplacement en cas d'impossibilité de travailler.

Progressivement nous verrons la promulgation d'un certain nombre de lois qui organiseront peu à peu la protection sociale Algérienne telle que nous la connaissons en trois grands axes d'action : la sécurité sociale - l'aide sociale- la protection contre le chômage (indemnisation et aide à l'emploi).

Compte tenu de l'importance de la sécurité sociale dans le monde, notamment en Algérie, nous avons essayé dans ce chapitre d'aborder chacun des concepts de sécurité sociale dans le monde et en Algérie, ainsi que les différents régimes de sécurité sociale.

Section 01 : Les régimes de la sécurité sociale dans le monde

1.1. Concept et définition

a. la sécurité sociale

La protection sociale est définie par tous les mécanismes de prévoyance collective qui permettent aux individus et aux ménages de faire face financièrement aux conséquences des risques sociaux qu'ils rencontrent. Les risques sont des situations ou des événements qui perturbent la situation économique des ménages par augmentation des dépenses et/ou la diminution des ressources. Les risques peuvent être de nature diverse :

- Origine professionnelle : accidents du travail, maladies professionnelles.
- Origine non professionnelle : vieillesse, invalidité, maladie, maternité, décès.
- Origine économique : chômage¹

Le terme de sécurité sociale recouvre, dans son acception la plus large, un ensemble de prestations servies aux personnes, et financées majoritairement par des cotisations. Ces prestations sont destinées à faire face aux aléas ou aux charges de la vie : famille, maladie, accidents du travail, vieillesse. En France, trois "étages" peuvent être distingués: les prestations/cotisations de "base", qui sont obligatoires; des prestations/cotisations "complémentaires obligatoires" qui interviennent en particulier dans le domaine de la vieillesse (ce sont par exemple les retraites complémentaires qui viennent en complément des retraites de base) ; des prestations/cotisations "complémentaires facultatives" ou "supplémentaires" ; chaque personne est libre de choisir de bénéficier de ces prestations et donc de cotiser pour, ou non : - ce sont en majeure partie les remboursements des mutuelles ou des assurances qui, dans le cas de la maladie, complètent ceux de base de la sécurité sociale, ou encore les contrats d'assurance que l'on peut souscrire, et qui pourront compléter la retraite.²

La Sécurité sociale est un système assurant des ressources dans un certain espace financier prévu à cet effet ainsi que l'accès aux besoins essentiels (éducation, eau, nourriture, hygiène) à certains citoyens ayants droit hors catastrophe, guerre ou calamité, qui ont accès à une couverture de santé de par leur régime lié au statut (militaire) ou leur fonction d'état et leur pauvreté (si celle-ci est reconnue réelle par les collectivités locales et

¹Sn, 2012, la sécurité sociale, Comité éditorial pédagogique de l'UVMaF, France. P 04.

² Cour des comptes, 2000, la sécurité sociale, article LO 132-3 du code des juridictions financières, p 03.

régionales par exemple). La sécurité sociale fait partie de la protection sociale, elle-même faisant partie de la politique sociale qui est intégrée dans la politique publique ou politique d'État commune. Les administrations de sécurité sociale sont les organismes de droit privé, chargés d'une mission de service public ou privée lorsque celle-ci est d'intérêt public légalement.¹

1.2. Le code de la sécurité sociale

Le code de la sécurité sociale distingue les assurances ou la branche (même si ce mot n'est pas parfaitement défini) « maladie, maternité, invalidité, décès », l'assurance ou la branche « accidents du travail et maladies professionnelles», l'assurance ou la branche « vieillesse » et les prestations familiales ou la branche famille. Ce sont les quatre risques que couvrent la plupart des régimes : la maladie (coûts des soins et perte de revenu), les coûts liés à l'entretien des enfants, la retraite (perte définitive du revenu), les accidents du travail et les maladies professionnelles.²

***Qu'est-ce que le Code de la Sécurité Sociale ?**

Le code de la sécurité sociale est composé de 7 livres. Il régleme les 4 aspects du droit de la sécurité sociale, à savoir, la branche recouvrement, la branche maladie, la branche vieillesse et la branche famille. Il régit également le fonctionnement de la Sécurité Sociale.

¹ Richard Monvoisin, Nicolas Pinsault, La Sécu, 2017, les vautours et moi: Les enjeux de la protection sociale, Éditions du Détour, p09.

² Cour de compte, 2000, p 06.

Tableau 01 : le Code de la Sécurité Sociale (source : lecompareurassurance.com)

Qu'est-ce que le Code de la Sécurité Sociale ?	
Dans la branche maladie	Il s'agit de réglementer la couverture du risque maladie. La Sécurité sociale assure la prise en charge des dépenses de santé des assurés malades et garantit l'accès aux soins. Elle mène également différents programmes de prévention, et grâce à son action sociale, favorise l'accès à la santé des plus démunis et contribue au fonctionnement d'établissements médico-sociaux
Dans la branche vieillesse	Le code de la sécurité sociale fixe la réglementation commune aux différents régimes de retraite français. Tous les régimes obligatoires, à des degrés divers, intègrent des mécanismes de solidarité entre les générations, puisqu'ils sont en répartition mais aussi à l'intérieur d'une même génération, dans la mesure où ils organisent de larges redistributions entre les différentes catégories socio-professionnelles et les sexes.
Dans la branche recouvrement	La législation encadre la collecte de l'ensemble des cotisations et contributions de sécurité sociale auprès des entreprises, particuliers, etc. Ces fonds sont ensuite redistribués aux caisses de sécurité sociale pour financer l'ensemble des prestations (maladie, vieillesse, famille). D'autres organismes bénéficient également de ce financement (Cades, Fonds de solidarité vieillesse, etc.). La branche recouvrement assure ainsi la gestion de la trésorerie de la sécurité sociale.
Dans la branche famille	Le code fixe la législation en matière de prestation familiale. Il a pour but d'atténuer les inégalités de niveau de vie entre les ménages selon le nombre d'enfants.

1.3. les régimes de la sécurité sociale dans le monde

Il n'existe pas de définition du «régime général» rigoureusement applicable pour chacun des pays de la Communauté. Par «régime général», nous entendons celui auquel appartiennent à l'exclusion de tout critère professionnel - les travailleurs salariés, c'est-à-dire aussi bien les employés que les ouvriers. Le régime général peut en conséquence, se subdiviser en régime «ouvriers» et régime «employés». Ces deux subdivisions font partie du «régime général ainsi défini, tant que les catégories sociales «ouvriers » et «employés » ne sont pas professionnellement différenciées. Inversement, il s'ensuit que toutes les catégories professionnelles ayant adopté un régime spécial à leur profession (par exemple personnel des chemins de fer, des mines, etc.) appartiennent à un «régime spécial». Ce «régime spécial» peut lui-même être subdivisé en catégories «ouvriers » et «employés», ces dernières bénéficiant d'un «régime particulier» au sein du «régime spécial» (par exemple les employés des mines des Pays-Bas).¹

Les différentes catégories de salariés (du privé, des fonctions publiques, de telle ou telle entreprise publique, etc...) et les indépendants (artisans, commerçants, exploitants agricoles, membres d'une profession libérale) ont, en effet, leur propre régime. La plupart des régimes sont constitués sous forme de caisses nationales et locales autonomes au sein desquelles siègent des représentants des cotisants (salariés et employeurs, ou indépendants).²

1.3.1. L'organisation du versement des prestations en France

Les régimes de sécurité sociale peuvent être classés en quatre grands groupes :

- ✓ le régime général des travailleurs salariés non agricoles : travailleurs de l'industrie, du commerce et du secteur des services ;
- ✓ - les régimes spéciaux : fonctionnaires de l'Etat, fonctionnaires des collectivités locales et des hôpitaux, militaires de carrière, salariés des mines, agents des industries électriques et gazières, agents de la SNCF, marins...
- ✓ - les régimes des travailleurs non-salariés, non agricoles : industriels et commerçants, artisans, membres des professions libérales, avocats...
- ✓ - le régime des exploitants agricoles, qui gère également les prestations des salariés agricoles.

¹ Communauté européenne du charbon et de l'acier, 1961, tableaux comparatifs des régimes de sécurité sociale applicables dans les Etats membres des Communautés européennes, e01, p 03.

² Cour de compte, 2000, p 05.

1.3.2. L'organisation du versement des prestations en usa

La sécurité sociale américaine comprend 6 volets :

- la branche vieillesse et décès (survivants),
- la garantie invalidité,
- le Medicare (soins de santé aux personnes âgées ou invalides),
- le chômage ,
- les accidents du travail et maladies professionnelles,
- l'assurance maladie appelée L'Affordable Care Act (ACA) ou Obama Care.

Ces risques, sauf les accidents du travail, l'assurance maladie et le chômage, sont gérés par le Social Security Administration. Le régime de retraite a été institué en 1935. Par la suite, les pensions de réversion et les pensions d'invalidité ont été intégrées au régime d'assurances sociales en 1956 (old age survivors and disability insurance - OASDI).¹

Le régime fédéral du Medicare a été créé en 1965, afin de permettre aux retraités de bénéficier de l'assurance maladie. Les risques vieillesse, survivants et invalidité ainsi que le Medicare sont couverts par un programme fédéral. Les montants des cotisations et des prestations sont fixés au niveau fédéral.

1.3.3. Etats membres des Communautés européennes

Chaque brochure est consacrée à un régime, Les 3 premières traitent:

1. du régime général
2. du régime minier
3. du régime agricole.

D'autres brochures pourront être publiées par la suite de façon à couvrir les régimes spéciaux les plus importants. Dans chaque brochure on trouvera: -en introduction: un rapide aperçu comparatif des caractéristiques générales du régime considéré dans les différents pays -une série de tableaux, correspondant chacun à l'un des risques de sécurité sociale, et précédé d'une courte note mettant en relief les différences ou similitudes majeures entre les six pays.² Le champ d'application de régime général est donc variable selon les pays. Il l'est également, dans un même pays, selon les risques, un régime spécial n'existant bien souvent, au bénéfice d'une catégorie donnée, que pour un ou certains risques.

¹ Systèmes nationaux de sécurité sociale, 2021, Le régime américain de sécurité sociale, celiss France.

² Communauté européenne du charbon et de l'acier, 1961, p 05.

Il faut noter en outre que le régime général peut être applicable à certaines catégories de salariés, sous réserve de modalités d'application particulières, sans qu'il y ait pour autant régime spécial: c'est le cas par exemple, dans plusieurs pays, des salariés de l'agriculture ainsi que des employés. Concernant cette dernière catégorie, il est à mentionner qu'il existe en Belgique et au Luxembourg, pour l'assurance vieillesse, deux régimes à caractère général et interprofessionnel, l'un pour les ouvriers, l'autre pour les employés. Enfin le régime général peut s'étendre, au-delà du groupe «salariés », à certaines catégories de travailleurs indépendants, voire l'ensemble de la population, comme c'est le cas, aux Pays-Bas, pour la pension de vieillesse généralisée et les prestations aux veuves et orphelins. Dans un seul pays, les Pays-Bas, le champ d'application du régime général se trouve limité, pour certains risques, par l'existence d'un plafond d'affiliation toutefois un tel plafond existe également en Allemagne pour le régime« employée ».¹

¹ Communauté européenne du charbon et de l'acier, 1961, p 06.

Section 02 : Les régimes du sécurité sociale en Algérie

2.1 Concept et définition

a. La sécurité sociale en Algérie

Le système algérien de sécurité sociale se caractérise par :

- ✓ L'Unification des régimes basée sur les principes de la solidarité et de la répartition ;
- ✓ L'affiliation obligatoire de tous les travailleurs, salariés, non-salariés, assimilés à des salariés. l'affiliation est également obligatoire pour d'autres catégories de personnes dites catégories particulières;
- ✓ L'Unification des règles relatives aux droits et aux obligations des bénéficiaires;
- ✓ L'Unicité du financement;

Le système comprend toutes les branches de la sécurité sociale prévues par les conventions internationales, à savoir l'assurance maladie, l'assurance maternité, l'assurance invalidité, l'assurance décès, la branche accidents du travail et maladies professionnelles, la retraite (assurance vieillesse), l'assurance chômage et les prestations familiales. Un développement remarquable a été réalisé ces dernières années grâce à la mise en œuvre d'un programme ambitieux de réforme.¹

- "La sécurité sociale est la protection qu'une société offre aux personnes et aux ménages pour garantir l'accès aux soins de santé et la sécurité du revenu, en cas de vieillesse, maladie, invalidité, accident du travail, maternité ou disparition du soutien de famille."

La protection sociale est un mécanisme de prévoyance collective permettant aux individus de faire face aux conséquences financières des risques sociaux pour couvrir un accroissement des besoins (ex : hospitalisation) et une diminution des ressources (ex : arrêt de travail). La protection sociale décrit les mécanismes de couverture de certains risques sociaux.²

Le système de sécurité sociale algérien a des fondements professionnalistes. Cependant, au fil des années le système s'est étendu à la grande majorité de la population. Ainsi, de

¹ Ministre du travail, de l'emploi de la sécurité sociale, 2010, présentation des systèmes de sécurité sociale algérien, Algérie, p 09.

² Rapport sur la protection sociale dans le monde 2017-2019 ; <https://www.ilo.org>

nombreuses catégories de personnes n'exerçant aucune activité lucrative sont également protégées par la sécurité sociale et ont la qualité d'assuré social. L'affiliation de tous les travailleurs est obligatoire et n'est assortie d'aucune exception, sauf bien entendu les cas prévus par des accords bilatéraux ou internationaux de sécurité sociale ratifiés par l'Algérie. Sont donc couverts :

- Les travailleurs salariés;
- Les travailleurs non-salariés exerçant une activité professionnelle pour leur propre compte ;

Les catégories particulières, qui comprennent :

- les travailleurs assimilés aux travailleurs salariés (exemple : les travailleurs à domicile, les employés par des particuliers, les marins et patrons pêcheurs à la part, les artistes, les apprentis percevant plus de 50% du SNMGetc.) ;
- Les travailleurs exerçant des activités particulières (exemple : les gardiens de parking non payants; les personnes occupées dans les activités dites d'intérêt général, les porteurs de bagages autorisés ...etc.) ;
- Des personnes n'exerçant aucune activité professionnelle telles :les étudiants, les élèves des établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle, les moudjahidine de la guerre de libération nationale , les handicapés et les bénéficiaires de l'allocation forfaitaire de solidarité, les personnes pratiquant une activité sportive organisée par l'employeur et même les personnes qui accomplissent un acte de dévouement dans l'intérêt général ou de sauvetage d'une personne en danger ;
- les bénéficiaires des dispositifs d'insertion professionnelle (DAIP). Enfin, la protection est accordée aux ayants- droit des assurés sociaux soit :
 - le conjoint
 - les enfants à charge ;
 - les ascendants à charge.

Le système algérien de sécurité sociale concerne plus de 8 millions d'assurés sociaux, auxquels s'ajoutent les ayants droit, soit une couverture d'environ 80% de la population. ¹

2.2. Historique de la sécurité sociale en Algérie

Leur application en Algérie a tardé jusqu'au 1949. Le contenu était modifié avec des restrictions, Seuls les secteurs stratégiques pour la France.

*Au lendemain de l'indépendance (1962), en Algérie existait un système de sécurité sociale très fragmenté, composé de plus de 11 diverses régimes : des caisses de régimes spéciaux, régime agricole, de secours minier, caractérisés par des différences dans le financement, la nature et le niveau des prestations ainsi que le mode de gestion. ²

*C'est à partir des années 1970 que la problématique de la réforme du système de sécurité sociale est posée. Les buts de la réforme étaient l'unification des régimes, l'uniformisation des avantages et l'extension des bénéficiaires Des améliorations importantes ont été alors apportées par voie des circulaires au niveau des prestations servies.

*C'est avec les lois de «juillet1983» (lois 83-11, 12, 13,14 et 15) que le système de l'assurance sociale se renouvelait autour les principes : d'unification des régimes et d'uniformisation des avantages, érigées en Ets Public à caractère Administratif.

* En 1988 le statut juridique des deux caisses fut modifié en Établissement Public à caractère Spécifique, à la faveur de la loi 88-01 qui porta l'autonomie aux entreprises publiques.

*En 1992 la CNASAT changeait d'appellation par Caisse Nationale des Assurances Sociales des Travailleurs Salariés (C.N.A.S.), et il y avait l'institution de la Caisse des Assurances Sociales des Non-Salariés (C.A.S.N.O.S.). ³

* En 2010, la loi de finances a prévu un fonds national de sécurité sociale alimenté par une quote part de la taxe sur le tabac, une taxe sur les bateaux de plaisance et un prélèvement de 5% sur les bénéfices nets générés par l'importation du médicament.

¹ Ministre du travail, de l'emploi de la sécurité sociale, 2010, p 08.

² La loi n° 18-11 du 18 Chaoual 1439 correspondant au 2 juillet 2018 relative à la santé.

³ La loi n° 18-11 du 18 Chaoual 1439 correspondant au 2 juillet 2018 relative à la santé.

2.3. les régimes de la sécurité sociale en Algérie

2.3.1. Organisation administrative et financière de la sécurité sociale en Algérie :

Après une série d'évolutions successives depuis l'indépendance, une refonte totale basée sur le principe de l'unification du système a été opérée en 1985. Elle s'est traduite par la mise en place de deux caisses nationales dont l'une chargée de la gestion de la branche retraite et l'autre de l'ensemble des autres branches ainsi que du recouvrement des cotisations. Avec le décret n° 92-07 du 4 janvier 1992, relatif à l'organisation administrative et financière de la sécurité sociale, l'institution en 1994 de l'assurance chômage et la création en 2006 par le décret n° 06-370 du 19 octobre 2006 de la caisse nationale de recouvrement des cotisations de sécurité sociale, l'architecture actuelle du système se présente comme suit :

A. Structuration :

Elle se compose de quatre (04) Caisses Nationales qui ont le statut d'établissement public à gestion spécifique :



Fig.01 : (CNAS) source : ELHANNA.CNAS.dz

- La Caisse Nationale des Assurances Sociales des travailleurs salariés (CNAS) : Compétente pour les travailleurs salariés en matière d'assurances sociales, d'accidents du travail et de maladies professionnelles et des allocations familiales.



Fig.02 : (CNR) source : elmujahid.dz

- La Caisse Nationale des Retraites (CNR) : Gère la retraite des travailleurs salariés et la retraite anticipée.



Fig.03 : (CNAC) source : CNAS.dz

- La Caisse Nationale de l'Assurance Chômage (CNAC) : Gère l'assurance chômage et le dispositif de création de micro- entreprises pour les personnes âgées de 30 à 50 ans ;

***Objectif de cette procédure :**

Cette mesure vise à supprimer les pénalités de retard des crédits bancaires, accordés aux porteurs de projets, nancés par la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) avant le mois de mars 2011. Cette action est volontaire, non obligatoire : Tous ceux dont les intérêts concernés de près, sont tenus de s'approcher auprès des services de la Caisse Nationale d'Assurance Chômage en vue de déposer leurs demandes y'a éreintés.

*** Conditions d'accès à cette procédure :**

- Ne pas avoir bénéficié d'une indemnisation allouée par le Fonds de Caution Mutuelle de Garantie des Risques découlant des crédits d'investissements,

- Existence des équipements ou outil de production, nancé par la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC),
- Relance de l'activité de micro-entreprise après accord de la banque pour accès au rééchelonnement,
- Règlement par le promoteur d'une part du principal allant de 5 à 10% à la prot de la banque. Adhésion au Fonds de Caution Mutuelle de Garantie des Risques découlant des crédits d'investissements, calculée sur la base de 0,35% du montant de la dette échelonnée,
- acquittement de l'impôt et s'alite, Régularisation de la situation financière vis-à-vis de la Caisse Nationale des Assurances Sociales des Travailleurs Salariés (CNAS) et la Caisse Sociale des Non-Salariés (CASNOS).¹



Fig.04 : (CASNOS) source : MTESS.GOV.dz

- La Caisse Nationale de sécurité sociale des Non-Salariés. (CASNOS) : Gère la sécurité sociale des non-salariés.

- La Caisse Nationale de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale (CNRSS) : dont l'achèvement de sa mise en place est prévu en 2011, aura pour mission le recouvrement des cotisations de sécurité sociale des travailleurs salariés, mission assurée actuellement par la CNAS. ²

¹ Ministère du Travail de l'Emploi et de la Sécurité Sociale. 2018, Caisse Nationale d'Assurance Chômage, p02.

² Ministre du travail, de l'emploi de la sécurité sociale, 2010, p 09.

2.3.2. les régimes de la sécurité sociale

a. le régime des salariés

* d'après le guide de cleiss.fr :¹

A. Généralités

Le régime de protection sociale algérien est applicable à toute personne exerçant une activité professionnelle salariée. Il comprend :

- les assurances sociales qui couvrent la maladie, la maternité, l'invalidité et l'assurance décès,
- l'assurance vieillesse,
- l'assurance accidents du travail et les maladies professionnelles,
- les prestations familiales,
- l'assurance chômage.

1) Organisation

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale est en charge de la tutelle des caisses nationales suivantes :

- la Caisse Nationale d'Assurances Sociales des travailleurs salariés (CNAS) qui assure la gestion des prestations en nature et en espèces des assurances sociales, des accidents du travail et des maladies professionnelles et des prestations familiales pour le compte de l'Etat ;
- la Caisse Nationale des Retraites (CNR) qui gère les pensions et allocations de retraite ainsi que les pensions et allocations des survivants ;
- la Caisse Nationale de l'Assurance chômage (CNAC) qui gère les prestations chômage, l'aide aux entreprises en difficulté pour mener au mieux les procédures de licenciement, l'aide à la réinsertion, l'aide à la création d'activités pour les chômeurs de plus de 30 ans. Dans chaque Wilaya (division administrative), ces caisses disposent d'une structure dénommée "Agence de Wilaya" qui fonctionne comme une annexe de la caisse nationale concernée.

¹ Le régime des salariés algérien, 2021, guide de cleiss.fr

2) Financement

Les sources de financement sont donc essentiellement des cotisations à la charge des employeurs et des travailleurs. La situation se présente comme suit :

- Pour les Cotisations : Au titre des travailleurs salariés, le taux de cotisation unique est de 34,5 % du salaire soumis à cotisation tel que défini par la loi.
- Intervention du budget de l'Etat : L'Etat finance.
 - ✓ Les allocations familiales;
 - ✓ Les dépenses dites de solidarité nationale à travers l'octroi d'un complément différentiel pour les retraités dont le montant de la pension issu des droits contributifs n'atteint pas le montant minimum légal, soit 75% du SNMG (Le salaire national minimum garanti) et 2,5 fois le SNMG pour les moudjahidine, des indemnités complémentaires prévues pour les petites pensions de retraite et d'invalidité et pour les allocations de retraite.
- **Autres sources de financement:** Additionnellement aux cotisations, le financement est également assuré par: Les contributions d'ouverture de droit versées par les employeurs en matière d'assurance chômage et de retraite anticipée;
 - ✓ Les majorations et pénalités de retard et autres sanctions à l'encontre des employeurs défaillants en matière d'obligations des assujettis.
- **Les obligations des employeurs:** L'employeur joue un rôle essentiel en matière d'assujettissement et de recouvrement des cotisations.
- **Il doit dans des délais prescrits:** Faire la déclaration d'activité; Demander l'affiliation
 - ✓ des travailleurs qu'il occupe;
 - ✓ Fournir les déclarations des salaires et des salariés;
 - ✓ Verser les cotisations, sa quote-part, celle du salarié ainsi que celle des œuvres sociales. Maladie, maternité.¹

3) Maladie

Bénéficiaires des prestations en nature :

- les salariés sous conditions d'activité citées ci-dessous,
- les étudiants, stagiaires, apprentis,

¹ Dr. adouidane, Maitre assistante en épidémiologie, 2021, La sécurité sociale et le système de soins, Module : Santé- Société- Humanité, 1 ère année de médecine, p 10.

- les travailleurs non-salariés,
- les travailleurs assimilés aux travailleurs salariés (ex : travailleurs à domicile employés par des particuliers, marins et patrons pêcheurs à la part, artistes, apprentis percevant plus de 50% du SNMG, etc.),
- ainsi que les titulaires des avantages de sécurité sociale suivants, soumis ou non à cotisations :
 1. pension de retraite,
 2. pension d'invalidité,
 3. pension de réversion,
 4. rente d'accident du travail ou de maladie professionnelle correspondant à une incapacité de travail d'au moins égale à 50 %,
 5. allocation de retraite,
 6. indemnité de l'assurance chômage,
 7. pension au titre de la législation des moudjahidines et victimes de guerre n'exerçant aucune activité professionnelle,
 8. personne handicapée n'exerçant aucune activité dont le handicap a été reconnu par les services compétents de la wilaya,
 9. allocation forfaitaire de solidarité (concerne les personnes malades, âgées ou inactives).¹

4) Assurance invalidité

1) Définition

Est considéré comme invalide l'assuré présentant une invalidité réduisant d'au moins 50 % sa capacité de travail ou de gain.

a) Conditions

Pour bénéficier de l'assurance invalidité, le requérant doit :

- ne pas avoir atteint l'âge de liquidation d'une pension de vieillesse,
- avoir été immatriculé depuis au moins un an à la date de constatation de l'invalidité,
- remplir à la date de l'interruption de travail ou de la constatation de l'état d'invalidité, les conditions d'activité prévue pour l'obtention des prestations en espèces de l'assurance maladie au-delà de 6 mois :

¹ Le régime des salariés algérien, 2021, guide de cleiss.fr.

1. avoir travaillé pendant au moins 60 jours ou 400 heures au cours des 12 mois précédant l'arrêt de travail,
2. ou pendant au moins 180 jours au cours des 3 années qui ont précédé l'arrêt de travail.

b) Montant

Pour calculer le montant de la pension d'invalidité, les invalides sont classés en 3 catégories.

Ce montant est égal à un pourcentage (variable en fonction de la catégorie) du salaire annuel moyen soumis à cotisation après déduction de l'impôt et des cotisations.¹

Tableau n 02 : salaire annuel moyen soumis à cotisation après déduction de l'impôt et des cotisations.

Catégories	pourcentage du salaire
1ère catégorie : Invalides encore capables d'exercer une activité salarié	60 %
2ème catégorie : Invalides absolument incapables d'exercer une activité salariée	80 %
3ème catégorie : Invalides absolument incapables d'exercer une activité et dans l'obligation d'avoir recours à l'aide d'une tierce personne pour accomplir les actes de la vie quotidienne	80 % majorés de 40 % pour l'assistance d'une tierce personne.

b. le régime de non-salariés

1) Généralités

Le régime des non-salariés existe en Algérie depuis 1958 et ne concernait à l'origine que les commerçants et industriels, puis il a été étendu aux membres des professions libérales et artisanales. Jusqu'en 1974, il ne comportait qu'un régime particulier de retraite.

Les personnes susceptibles d'y être assujetties sont les suivantes :

- les commerçants,
- les artisans,
- les membres de professions libérales,

¹ Le régime des salariés algérien, 2021, guide de cleiss.fr.

- les associés ou gérants,
- les artistes payés au cachet,
- Les agricultures.

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Non-Salariés - CASNOS est chargée de la protection sociale des catégories professionnelles non-salariées pour les risques suivants :

- les assurances relatives à la maladie et à la maternité,
- l'assurance invalidité, l'assurance décès
- Assurance vieillesse.

Les travailleurs non-salariés sont exclus du champ d'application des autres risques qui concernent exclusivement les travailleurs salariés, notamment :

- les indemnités journalières (maladie-maternité),
- les accidents de travail,
- les allocations familiales,
- Le chômage.¹

2) Financement

Toute personne exerçant une activité non salariée doit s'affilier à l'agence locale de la CASNOS du lieu de son activité.

Les travailleurs non-salariés cotisent obligatoirement :

- aux assurances sociales qui couvrent la maladie, la maternité, l'invalidité et le décès,
- À la retraite.

Les cotisations sociales s'élèvent à 15 % réparties en parts égales (7,5 %) entre les assurances sociales et la retraite.

Elles sont calculées sur la base du revenu annuel imposable ou à défaut du chiffre d'affaire, entre :

- 216 000 DZD¹ minimum,
- 4 320 000 DZD maximum.

La cotisation annuelle varie entre :

- 32 400 DZD minimum,
- 648 000 DA maximum.²

¹ Dr. adouidane, Maitre assistante en épidémiologie, 2021, p 16.

² Le régime des salariés algérien, 2021, guide de cleiss.fr.

3) Maladie, maternité

Pour bénéficier des prestations, l'assuré doit être à jour dans le règlement de ses cotisations. Une carte Chifa est alors délivrée. Elle permet de bénéficier du système tiers payant dans certains cas. Pour ouvrir droit aux prestations en nature de l'assurance maladie-maternité, la demande d'immatriculation doit avoir été déposée au moins 15 jours avant la date des soins. Les prestations en nature sont servies à l'assuré et aux ayants droit suivants :

- le conjoint n'exerçant aucune activité ou ne réunissant pas les conditions d'ouverture de droits au titre de sa propre activité,
- les enfants à charge, âgés de moins de 18 ans ou 21 ans en cas de poursuite d'études, 25 ans en cas d'apprentissage et bénéficiant d'une rémunération inférieure à la moitié du SNMG, ou quel que soit leur âge si par la suite d'une infirmité ils sont dans l'impossibilité d'exercer une activité rémunérée,
- les ascendants à charge de l'assuré ou de son conjoint dont les ressources ne dépassent pas le montant minimal de la pension de retraite.

Le droit aux prestations en nature est maintenu pour les personnes se trouvant dans les cas suivants :

- la veuve non remariée et les ascendants à charge qui ne bénéficient pas des prestations au titre de leur propre activité,
- les orphelins à charge s'ils remplissent les conditions pour bénéficier du capital décès et s'ils ne disposent pas d'un revenu supérieur au SNMG¹,
- les enfants à charge, à titre d'orphelins, si la personne qui en a la charge (tuteur, nouveau conjoint) n'a pas la qualité d'assuré.

Le salaire national minimum garanti (SNMG) est de 18 000 DZD par mois.¹

4) Assurance invalidité

Est considéré comme invalide l'assuré présentant une incapacité totale et définitive empêchant l'exercice d'une activité professionnelle.

Pour bénéficier d'une pension d'invalidité, le requérant doit :

- ne pas avoir atteint l'âge de liquidation d'une pension de vieillesse,
- être à jour de ses cotisations,

¹ Le régime des salariés algérien, 2021, guide de cleiss.fr.

- avoir été immatriculé depuis au moins un an à la date de la première constatation médicale de la maladie, de l'accident ou de l'affection ayant provoqué l'état d'invalidité,
- Cesser toute activité professionnelle.

Section 3 : Spécificités des établissements de sécurité sociale

les fondateurs de la Sécurité sociale ont voulu organiser une gestion originale et novatrice de la Sécurité sociale, prenant en compte l'histoire (existence de régimes et institutions sociales), la construction d'une démocratie sociale - s'inscrivant dans un courant idéologique, lié à la méfiance vis-à-vis de l'État, au mutualisme et au syndicalisme ainsi qu'à l'objectif du Conseil national de la résistance de participation des intéressés à la gestion et la réflexion juridique (la reconnaissance d'un service public administratif par l'arrêt du Conseil d'État de 1938 Caisse primaire aide et protection et le courant juridique de l'État, coopération de services publics organisés et contrôlés par les gouvernants).

L'autonomie conférée à ce service public décentralisé, qui apparaissait de ce fait comme une sphère d'administration spécifique, était toutefois limitée, dès l'origine, par le droit assurant le primat de la démocratie politique sur la démocratie sociale. Elle s'est réduite par des réformes successives, restreignant notamment la place des partenaires sociaux et des bénéficiaires.

Nos concitoyens distinguent aujourd'hui rarement la Sécurité sociale de l'État, ignorant qu'elle constitue encore une sphère autonome d'administration et de gestion d'un service public, même si des évolutions successives ont limité la gestion originale et novatrice dont a été doté initialement ce service public décentralisé.¹

3.1. le Système sociale de solidarité général

Selon Bengtson et Schrader (1982 in Lowenstein et alii, 2003, 50) le modèle de la solidarité familiale intergénérationnelle comprend six dimensions : ²

- ✓ la dimension structurelle : distance géographique qui peut freiner ou faciliter l'interaction entre les parents âgés et leurs enfants, la co-résidence, etc. ;
- ✓ la dimension associative: nombre de contacts entre les parents vieillissants et leurs enfants, nombre de visites, nombre d'appels téléphoniques, etc. ;
- ✓ la dimension fonctionnelle : aide mutuelle pour les activités de la vie quotidienne fournie par les parents aux enfants et reçue des enfants ;

¹ Michel Laroque, 2018, La Sécurité sociale : un service public décentralisé, doté d'une gestion originale et novatrice, n 58, p 13.

² Cécile Perret, 2012, LE SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE EN ALGERIE. 2012. halshs-00995378, p03

- ✓ la dimension affective: sentiment de proximité émotionnelle entre membres de la famille ;
- ✓ la dimension consensuelle : degré de similarité des opinions et valeurs entre les parents âgés et leurs enfants ;
- ✓ et la dimension normative : valeurs relatives aux obligations entre générations.

Ces six dimensions peuvent être regroupées en deux ensembles : les aspects comportementaux et structurels (solidarité associative, fonctionnelle et structurelle) et les aspects cognitifs et affectifs (solidarité affective, consensuelle et normative)¹

L'importance et les formes de la solidarité familiale intergénérationnelle vont dépendre à la fois des normes familiales, de la culture, de l'informatisation de l'économie mais également des traditions de politique sociale et de l'importance de la protection sociale. La protection sociale est entendue ici comme l'ensemble des mécanismes de prévoyance collective qui permettent aux individus ou aux ménages de faire face financièrement aux conséquences des risques sociaux (c'est-à-dire aux situations pouvant provoquer une baisse des ressources ou une hausse des dépenses) que sont la vieillesse, la maladie, l'invalidité, le chômage, etc.

Deux types de solidarité intergénérationnelle et de protection contre le risque peuvent donc être distinguées : une solidarité que l'on pourrait qualifier de formelle qui passe par les institutions de protection sociale et une solidarité que l'on pourrait qualifier d'informelle (entraide spontanée) qui proviendrait d'usages, de traditions d'entraide ayant cours dans une société. Si elles peuvent se compléter, solidarité collective et solidarité familiale ne sont pas régies par les mêmes règles : une éthique de justice faite d'égalité de traitement préside à l'exercice de la solidarité collective tandis que les échanges solidaires au sein des familles peuvent être entachés d'inégalités dues à un écart entre les normes et les pratiques.²

¹ Cécile Perret, 2012, p 04.

² Cécile Perret, 2012, p 05.

3.2. Système sociale par capitalisation

Les sommes mises en réserve hier financent les pensions d'aujourd'hui, et celles d'aujourd'hui financeront les pensions de demain. Cependant, ce schéma est à tempérer par le fait qu'en régime permanent, pendant qu'un sou rentre (pour constituer un capital à celui qui le verse), un autre ressort (bien que provenant du capital accumulé par un précédent cotisant). Tout se passe donc presque comme si les pensions étaient *de facto* payées par les primes immédiatement encaissées, le capital servant de garantie ne variant qu'à la marge (il change cependant progressivement de main, du pensionné vers le souscripteur).

La gestion de la retraite par capitalisation a toujours une forte composante collective : par son importance sociale et le montant considérable des sommes en jeu, les différents acteurs du marché sont soumis à des réglementations et des contrôles spécifiques importants.

- le cadre général peut être individuel (chaque individu gère son capital-retraite) ou collectif (l'État, l'entreprise ou un organisme spécialisé, appelé fonds de pension, collecte et gère les sommes épargnées) ;
- le système peut être libre ou (en partie) obligatoire.¹

La retraite par capitalisation a pour objectif d'assurer à chaque génération des revenus. Ces derniers peuvent être proportionnels aux montants épargnés et à la rentabilité des placements faits, dans le cadre d'une capitalisation à cotisations définies, avec un aléa sur le revenu constitué. Ils peuvent être certains dans le cadre d'une capitalisation à prestations définies, faisant supporter le risque de marché sur un tiers tel qu'un assureur.

Pour éviter que certains actifs ne se constituent aucune épargne, un niveau minimal d'épargne retraite est rendu obligatoire dans la plupart des pays. Pour éviter les comportements non optimaux des agents à rationalité limitée, cette épargne peut être fiscalement encouragée².

L'incitation fiscale (ou d'autres mesures équivalentes) peut en outre servir à organiser une forme de redistribution, par une aide d'état ciblée sous conditions de ressources.

Une partie des revenus du futur retraité est épargnée dans le but de constituer un capital pour le moment où il décidera de ne plus être actif. La forme de cette épargne peut prendre différentes formes:

¹ Christophe Ramaux, 2018, théorie pour l'État social, Fr, p 15.

- patrimoine géré par l'individu : dépôts bancaires (compte titres...), bien immobilier (logement)...
- épargne confiée à des gestionnaires :
 - assurance-vie ;
 - fonds de placement ;
 - fonds de pension...

La gestion de ce patrimoine peut viser soit une rentabilité de long terme, soit à court terme, avec plus de risques, les placements les plus rentables, en actions et en obligations, sont alors privilégiés. À mesure que l'âge de retraite approche, les risques de moyen terme et de court terme sont souvent réduits, et l'épargne est déplacée vers des placements plus sûrs, mais moins rentables.

Lorsque le travailleur prend sa retraite, deux possibilités principales sont offertes :

- le retraité reçoit les revenus de son capital, et rachète (désépargne) progressivement son capital pour faire face à ses besoins. Dans ce cas, si la mort intervient avant l'épuisement du capital, le capital restant sera reversé à ses héritiers. Dans le cas contraire, le retraité se retrouve sans ressources, et devra être secouru par la solidarité familiale ou pris en charge *a minima* par l'État ;
- le capital (ou une partie de ce capital) est transformé en rente viagère : un revenu fixe, indexé ou non sur l'inflation, est versé au retraité jusqu'à son décès. Ce mécanisme donne plus de sécurité au retraité, car il lui assure de bénéficier d'un revenu jusqu'à la fin de ses jours, quel que soit l'âge de ce décès. En contrepartie, le capital utilisé pour mettre en place la rente viagère n'est pas reversé aux héritiers. Ce système de mutualisation des risques permet de faire face efficacement à l'incertitude sur l'espérance de vie.¹

¹ Manuel Riesco, Le Monde diplomatique, décembre 2008

Conclusion

L'absence de protection sociale place la population en situation de vulnérabilité vis-à-vis de la maladie, de la pauvreté, des inégalités et de l'exclusion sociale tout au long de leur vie. Augmenter les dépenses publiques en matière de protection sociale pour assurer au moins une protection sociale minimal pour tous, l'éradication de la pauvreté, la réduction des inégalités, la promotion de la croissance économique et de la justice sociale, ainsi qu'à la réalisation du développement durable.

Le système de protection sociale d'un pays ne peut être que le reflet de son niveau de développement social et économique. Il reflète également le niveau de la concertation entre les différents acteurs de la sphère économique, sociale et politique. L'évolution historique à travers le monde des systèmes de protection sociale et plus particulièrement des systèmes de sécurité sociale, reste intimement liée à l'histoire des différents mouvements sociaux qui ont marqué l'humanité.

Comprendre aujourd'hui la sécurité sociale, son importance dans la protection des travailleurs et de leurs familles, son impact sur la répartition du revenu national et sur le fonctionnement de l'économie, commande de l'appréhender à travers l'histoire de son évolution, tant en Algérie qu'à l'échelle internationale.

Chapitre II :
La gestion de trésorerie
d'un établissement sociale

Introduction

La trésorerie d'une entreprise peut être analysée comme l'ensemble de ses possibilités de paiement considéré par rapport à l'ensemble des engagements qu'elle a contractés. La situation de trésorerie découle des conditions dans lesquelles disponibilités et vont se présenter les unes par rapport aux autres dans le temps. C'est ce qu'exprime la notion de solvabilité définie comme l'aptitude d'un agent économique à faire face à ses dettes lorsque celles-ci viennent à échéance. La gestion optimale de la trésorerie consiste à prévoir, contrôler et maîtriser la dimension et la date des exigibilités et celles des disponibilités spontanées résultant du fonctionnement de l'entreprise, et, à se procurer en temps voulu et au moindre coût les disponibilités complémentaires qui sont éventuellement nécessaires. Autrement dit la gestion optimale de la trésorerie a pour objectif d'assurer la liquidité de la firme au moindre coût.

L'organisation du régime général de sécurité sociale comprend, outre les branches prestataires, « l'activité de recouvrement » qui recouvre plusieurs missions transverses.

En premier lieu, le recouvrement des cotisations et contributions sociales est en grande partie réalisé par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) et le réseau d'unions de recouvrement des cotisations de la sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF) et de caisses générales de sécurité sociale dans les départements d'outre-mer (CGSS), dans le cadre des missions qui leur sont confiées par la loi. Pour l'ensemble des recettes collectées par l'agence et les organismes de son réseau, l'ACOSS centralise les recouvrements et assure leur répartition, leur affectation et leur reversement aux attributaires. Les recettes de nature fiscale sont, pour partie, recouvrées par la direction générale des finances publiques puis transférées à l'ACOSS.

Dans le cadre de ces opérations de trésorerie, l'ACOSS effectue des opérations au titre de la mutualisation des trésoreries de certains organismes de sécurité sociale et effectue des placements en cas d'excédents.

Section 01 : les éléments conceptuelle de gestion de trésorerie

Dans ce chapitre, il est question de définir préalablement les concepts clés de notre sujet de recherche, ensuite nous traiterons les éléments conceptuelle de gestion de trésorerie.

1.1. Définition de la trésorière et définition de gestion de trésorerie

1.1.1. Définition de la trésorière

*Le concept de trésorerie est, comme le souligne M. Levasseur l'un de plus difficiles à définir dans le domaine financier. Il apparaît pourtant important d'essayer de cerner cette notion car la trésorerie joue un rôle fondamental dans la gestion financière d'un organisme qu'il s'agisse du secteur privé ou du secteur public et que les considérations dans la pratique puissent varier d'un secteur à l'autre.

*La trésorerie d'une firme est la somme de son encaisse monétaire et de ses comptes en banques, titres et effets immédiatement négociables. Pour le comité de réglementation comptable, la trésorerie correspond aux disponibilités et leurs équivalents. Les placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu des liquidités et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative sont considérés comme des équivalents des disponibilités.¹

*La Trésorerie d'une entreprise peut s'évaluer de deux manières différentes selon l'approche retenue : Tout d'abord, la Trésorerie d'une entreprise correspond à la différence entre ses besoins et ses ressources de financement. Les besoins de l'entreprise peuvent être évalués à l'aide du besoin en fonds de roulement alors que les ressources de l'entreprise disponibles pour financer ces besoins s'appellent le Fond de roulement.

*La Trésorerie nette de l'entreprise correspond alors au solde net entre ces besoins et ces ressources. Si les besoins excèdent les ressources, alors la Trésorerie de l'entreprise sera

¹Mohamed Adel, 2012, Gestion de la trésorerie de la SDA (filiale groupe Sonelgaz) en Algérie. MBA en gestion des entreprises

négative (au passif du bilan), alors que si les ressources sont supérieures aux besoins, la Trésorerie sera positive (à l'actif du bilan).¹

Mais, la Trésorerie d'une entreprise représente aussi l'ensemble de ses disponibilités qui lui permettront de financer ses dépenses à court terme. Dans ce cas, la Trésorerie nette d'une entreprise se calcule en faisant la différence entre sa Trésorerie d'actif et sa Trésorerie de passif.

1.1.2. Définition de La gestion de trésorerie

La gestion de la trésorerie est au cœur de la fonction financière de l'entreprise, elle est constituée comme un bras armé de l'entreprise et elle consiste aussi à gérer alternativement soit des encaisses disponibles soit de crédit à court terme nécessaire pour combler un déficit au sein de l'entreprise.²

La gestion de trésorerie est l'activité consistant à placer les liquidités d'une entreprise dans les meilleures conditions de rentabilité et de risque. Son objectif est d'**assurer la solvabilité à court terme de la société** et de veiller à ce que les niveaux de trésorerie restent satisfaisants afin qu'elle soit capable de faire face à l'ensemble de ses échéances. La gestion de trésorerie implique de disposer d'outils de gestion prévisionnels afin d'évaluer le besoin de financement immédiat et à futur de l'entreprise.

La gestion de trésorerie regroupe l'ensemble des décisions, règles et procédures qui permettent d'assurer, à moindre coût, le maintien de l'équilibre financier instantané de l'entreprise. Quant à la trésorerie, elle se définit comme l'ensemble des capitaux liquides (essentiellement espèces et soldes des comptes courants bancaires) dont dispose l'entreprise pour assurer le paiement des frais de fonctionnement à court terme.³

1.2. Le rôle de gestion de trésorerie

La gestion de trésorerie représente, de plus en plus un poste lourd qu'il convient désormais de maîtriser parfaitement. Les chefs d'entreprise se sentent impuissants de

¹Mohamed Adel, 2012, Gestion de la trésorerie de la SDA (filiale groupe Sonelgaz) en Algérie. MBA en gestion des entreprises

² Josette Pilverdier Latreyte .1993, « Finance d'entreprise », ECONOMICA, 6 ème Ed, Paris, p 423.

³BURLAUD, A. Eglem, J, Y. MYKITA, P, 1995, Dictionnaire de gestion, Foucher, paris, p 45.

réduire ce type de coûts. La raison en est que ces coûts sont mal connus quant à leur base, leur nature et à leur mode de calcul. Une enquête réalisée, au cours de l'année 1992, par l'association marocaine des trésoriers d'entreprise, ayant touché plus de 100 entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activité, montre que 60 % des entreprises estiment que la tarification des services bancaires n'est pas totalement transparente. Une bonne connaissance des mécanismes bancaires éclairera les professionnels sur les divers modes de financement à court terme et sur les principes de gestion de trésorerie. ¹

La mauvaise gestion de la trésorerie est particulièrement grave en période de crise. En effet la détention de fonds inactifs affaiblit considérablement la rentabilité de l'entreprise à une époque caractérisée par l'envolée des taux d'intérêts. A l'inverse une trésorerie faible risque d'être fatale à l'entreprise car les difficultés d'obtention des crédits ne permettent pas de faire face à des besoins mal évalués et risque d'entraîner son insolvabilité. La crise n'a donc fait mettre en lumière, l'importance d'un aspect jusqu'à présent négligé de la gestion financière. ²

La gestion de trésorerie en date comptable, présente des inconvénients qu'il faudrait éviter à l'avenir, raison pour laquelle nous présentons dans ce projet une nouvelle approche : la gestion de trésorerie en date de valeur, qui va permettre à l'entreprise de minimiser les frais et d'accroître les produits financiers.

Dans le cadre d'une gestion moderne et efficace de l'entreprise, la gestion de la trésorerie en date de valeur devient impérative. En effet, au moment où les entreprises se trouvent confrontées à l'accroissement des frais financiers, il devient nécessaire, non seulement d'en contrôler les flux financiers, mais de les gérer en réduisant les frais. Le système de gestion de la trésorerie en valeur est pertinent plus rationnel que les simples enregistrements comptables. La gestion prévisionnelle au jour le jour, doit être une préoccupation majeure du responsable de la trésorerie pour optimiser les flux financiers. ³

La gestion de trésorerie est pour :

- Assurer la solvabilité à court terme de l'entreprise en recherchant les financements permettant d'assurer l'équilibre de sa trésorerie.

¹ El Miloud Guermatha 1993 : « les techniques de gestion de trésorerie » Edition Guessous, p 10.

² Hunault (P) ; 1987 ; « Gestion de la trésorerie au jour le jour » ; Editions d'Organisations ; p132 ; 133.

³ Hunault (P) ; 1987 ; « Gestion de la trésorerie au jour le jour » ; Editions d'Organisations ; p 125

- Assurer à l'entreprise l'utilisation optimale des excédents à court terme au moindre cout.

Selon MARMUSE : « la gestion de trésorerie a pour but premier de prévenir la cessation de paiement. Son deuxième but est d'optimiser le résultat financier. Ainsi la gestion de trésorerie regroupe l'ensemble des décisions, règles et procédures qui permettent à l'entreprise d'assurer une utilisation optimale de ses excédents ou la recherche de moyens de financement à court terme au moindre cout : la gestion de trésorerie repose donc sur l'équilibre entre la solvabilité et la rentabilité.¹

La gestion de la trésorerie joue un rôle primordial dans la gestion financière d'une entreprise, elle repose sur l'équilibre entre la solvabilité et la rentabilité.

a. La solvabilité :

La solvabilité désigne la capacité de l'entreprise à assurer, à tout moment, le paiement de ses dettes exigibles grâce à ses actifs disponibles. En d'autres termes, il est nécessaire d'avoir en permanence une encaisse positive. L'enjeu ici est l'autonomie de l'entreprise. En effet, une entreprise qui aurait une trésorerie négative s'exposerait à un risque de cessation de paiement. Pour autant, disposer d'une encaisse positive va à l'encontre de la seconde contrainte financière, qui est la rentabilité.

b. rentabilité :

La rentabilité mesure la relation entre les résultats obtenus et les moyens mis en œuvre pour atteindre ces résultats. La rentabilité est une contrainte importante à respecter car elle représente la valeur créée par l'entreprise. C'est grâce à elle que les emprunts sont remboursés, que les actionnaires maintiennent leur participation, ou encore que l'entreprise s'autofinance.²

1.3. Métier de trésorière

La majorité des trésoriers sont détenteurs d'une **licence ou d'un master**. Les profils qui ont suivi une formation de Brevet de Technicien Supérieur (BTS) sont moins nombreux. Voici les formations les plus représentées :

¹ MARMUSE Christian, 1988 « Gestion de trésorerie », p 35

² ELIC Cohen, 2010 « Réflexion sur la gestion de trésorerie », MBA Finance, Editions d'organisation, Paris, p 94

- les écoles de commerce avec une option finance ;
- les masters en finance, trésorerie diplômes comptables : Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG) et Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion (DSCG) ;
- les masters en comptabilité, contrôle et audit ;
- les masters en management ;
- les Instituts d'Études Politiques (IEP) section économie / finance ;
- les Brevets de Technicien Supérieur (BTS) en comptabilité / gestion.

Combien d'années d'expérience ?

La majorité des entreprises sont à la recherche de profils ayant au moins **3 à 5 ans dans un département trésorerie**. Toutefois, le poste de trésorier peut être ouvert à des débutants, avec un statut **junior**.¹

- **le trésorier voit le périmètre de ses fonctions s'élargir de plus en plus**, notamment pour travailler avec d'autres services, et en ce qui concerne la gestion des risques ;
- **on constate d'ailleurs l'émergence de nouveaux risques** : la versatilité du cours des matières premières et les risques environnementaux (réglementations sur les émissions de CO2, par exemple) ;
- **enfin, le métier est de plus en plus technique et centralisé**, et de moins en moins opérationnel et sur le terrain : une tendance qui ne devrait pas se réduire dans les années à venir.²

1.3.1. Mission de gestion de trésorerie

Les principales missions de gestion du trésorier sont les suivantes :

a. Assurer la liquidité de l'entreprise :

La liquidité désigne ici l'aptitude de l'entreprise à faire face à ses échéances. Le trésorier doit tout mettre en œuvre pour que l'entreprise ait à chaque instant les ressources suffisantes pour remplir ses engagements financiers : payer les salaires, respecter les échéances fournisseur, celles vis-à-vis des organismes sociaux, du trésor public, des banques... la liquidité constitue la condition de base de la survie même de l'entreprise.

¹ Magali Mezerette, 2021, Trésorier : un poste crucial en entreprise, article 01, agicap, France p 06.

² Magali Mezerette, 2021.p 07.

b. Réduire le cout des services bancaires :

Pour réduire les couts bancaires, on pense spontanément à la négociation. Le trésorier commencera par faire l'inventaire détaillé des conditions existantes c'est-à-dire les améliorations de conditions procurant un maximum d'économies à l'entreprise. La réduction du cout de la relation bancaire passe également par d'autres voies que la négociation, notamment par l'innovation. La trésorerie est un domaine technique utilisant de plus en plus l'informatique et la télématique, ce qui permet de travailler à moindre cout.

c. Améliorer le résultat financier :

Cela signifie concrètement moins de frais ou plus de produits financiers en fonction du sens de la trésorerie. Afin de prendre les décisions de financement ou placement les plus justes le trésorier attachera un soin particulier à l'élaboration d'une prévision à 2, 3 mois fiable et il doit maîtriser le calcul du taux effectif global.¹

Selon -JACK, F. Le trésorier d'une entreprise a dans sa tâche plusieurs missions à accomplir parmi lesquelles nous pouvons citer :

- **La gestion des liquidités** : il s'agit d'améliorer les équilibrages entre les différents comptes bancaires, d'arbitrer entre les différents modes de financement ou de placement, d'améliorer les procédures et l'organisation des circuits de transmissions des flux de trésorerie ;
- **La maîtrise des risques financiers** pour mettre l'entreprise à l'abri des risques de change, de taux, de contrepartie (clients et fournisseurs) dont les conséquences financières pourraient peser lourdement sur la santé de l'entreprise, en particulier en période tourmentée ;
- **La négociation des conditions bancaires** : elles doivent être les plus avantageuses possibles ;
- **La réduction du coût des services bancaires** par la maîtrise des supports de règlement adéquats, suivie du nécessaire contrôle de la bonne application des conditions négociées ;²

¹ Michel Sion, 2012, « Gérer la trésorerie et la relation bancaire », 3ème édition, principes de gestion opérationnelle, p 27.

² JACK, F. 2005, Analyse Financière, édition d'organisation, p 102.

- **La mise en place des outils** permettant l'optimisation des frais financiers et la maximisation des produits financiers (arbitrage entre le découvert bancaire et l'escompte d'effet de commerce ou entre le découvert bancaire et le placement...) tout en respectant la politique stratégique financière définie par le directeur financier ou la direction générale, tout en assurant la sécurité des moyens de paiement, afin d'éviter la falsification des chèques et des ordres de transfert, les

Détournements de fonds... ;

- La mise en place de procédures améliorant le circuit d'encaissement.
- La minimisation des charges ou la maximisation des revenus financiers. Pour minimiser les charges ou maximiser les revenus financiers le trésorier devra : agir sur les composantes du cycle d'exploitation (clients, stocks, fournisseurs) tant sur le plan du niveau de l'encours que de la vitesse de rotation de ces postes pour atteindre une situation de trésorerie moyenne équilibrée ou positive ;
 - mettre en concurrence les différents établissements financiers ;
 - privilégier le recours au capital social ;
 - utiliser les différentes formes d'aides publiques dans le cadre de nouveaux investissements. Pour le directeur financier ou le chef d'entreprise, la trésorerie est un indicateur pertinent de l'évaluation de la santé de son entreprise.¹

1.3.2. Les compétences de la gestion de trésorerie

a. compétences faut-il pour être trésorier

Le contexte de chaque entreprise peut faire varier les missions du trésorier, et donc les compétences qui lui seront demandées. Voici néanmoins une liste non exhaustive des principales compétences associées au poste de trésorier :

- une maîtrise du fonctionnement des opérations bancaires ;
- une maîtrise des normes internationales d'informations financières (IFRS - International Financial reporting standards) ;
- une maîtrise de l'exploitation des données comptables ;
- une maîtrise des outils informatiques et de gestion de trésorerie ;
- des connaissances en fiscalité ;

¹ JACK, F. 2005, Analyse Financière, édition d'organisation, p 103.

- des capacités d'analyse et de synthèse ;
- une aisance relationnelle ;
- une connaissance des procédures internes ;
- une maîtrise des techniques managériales ;
- un certain sens de l'organisation...¹

1.4. Processus de gestion de trésorerie

Selon DELAHAYE & al (2007 : 445) « gérer la trésorerie consiste à assurer au moindre coût l'équilibre financier à court terme de l'entreprise ». Cela veut dire que le trésorier de l'entreprise doit gérer les liquidités de l'entreprise de façon à éviter les situations d'insolvabilité (ou de cessation de paiement). L'entreprise doit être à tout moment en mesure de faire face aux échéances qui se présentent (règlement d'un fournisseur, remboursement d'un emprunt, paiement du personnel...). Le trésorier de l'entreprise doit rechercher les financements à court terme les moins onéreux et placer les excédents dans les meilleures conditions possibles. LOCHARD (1997: 37) abonde dans le même sens en disant que la gestion de la trésorerie consiste à placer les excédents de trésorerie en banque en vue de les rentabiliser au mieux et de négocier avec les banques des découverts et autres concours bancaires comme le crédit d'escompte en cas d'insuffisance de ressources.²

1.5. La relation entre la gestion de trésorerie et la comptabilité

La **comptabilité de trésorerie** est méthode de tenue de la comptabilité basée sur les encaissements et les décaissements. Vos recettes et vos dépenses enregistrées en comptabilité correspondent uniquement à des montants que vous avez reçus et que vous avez payés. Les créances et les dettes ne sont constatées qu'à la date de clôture de l'exercice comptable. Dans de dossier, nous vous expliquons en détail le système de **la comptabilité de trésorerie**, son fonctionnement, ses avantages et ses inconvénients.

La comptabilité de trésorerie consiste à enregistrer dans les livres de trésorerie, en cours d'exercice comptable, tous les encaissements et les décaissements en distinguant les modes

¹ Magali Mezerette, 2021.p 08.

² Idrissa Monsieur SOMLARE, 2010. CESAG - Master en Comptabilité et Gestion Financière

de règlement (chèque, banque, caisse) et la nature des opérations réalisées (achats, ventes, prélèvements ou apports de l'exploitant...).

Ensuite, à la clôture de l'exercice comptable, on enregistre en comptabilité toutes les créances et dettes en cours à la date de clôture de l'exercice. Cela signifie qu'il faut enregistrer toutes les factures clients et toutes les factures de dépenses non payées à la date de clôture (les encaissements et les décaissements relatifs à celles-ci interviendront sur l'exercice suivant). A la différence de la comptabilité d'engagement, les créances et les dettes ne sont constatées, dans le cadre de l'utilisation d'une comptabilité de trésorerie, qu'à la clôture de l'exercice. Peu importe le système de comptabilité utilisé (comptabilité d'engagement ou comptabilité de trésorerie), les éléments figurant au bilan et au compte de résultat sont identiques.¹

¹ Magali Mezerette, 2021.p 12.

Section 02 : l'analyse financière de gestion de trésorerie

2.1. Définition de l'analyse financière

L'analyse financière repose sur un retraitement de l'information comptable dont la synthèse figure dans les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) et la reconstitution des mouvements de flux de valeurs générés par l'entreprise.

□ La connaissance de la logique et des bases de l'approche comptable et financière sont nécessaires. Vérification du niveau des connaissances en finance d'entreprise (Dossier pédagogique).

- **la Analyse financière** : ensemble des techniques d'investigation des documents comptables et financiers d'une organisation productive, utilisées pour établir un diagnostic financier. -Investigation rétrospective des documents comptables et financiers de synthèse (Bilan, Compte de résultat, Annexe, Tableau des Soldes Intermédiaires de Gestion, Tableaux de financement, Tableau de flux de trésorerie).

- **Diagnostic financier** : jugement motivé reposant sur une analyse financière permettant d'envisager le maintien ou une réorientation de la politique générale de l'entreprise, de sa stratégie ou de l'une de leurs composantes (financière, commerciale, production, approvisionnement, RD, GRH, etc.) analyse financière ». ¹

2.2. Objet de l'analyse financière

L'analyse financière est un ensemble de méthodes, de démarches et d'outils qui permet d'étudier et de juger la situation et les résultats financiers d'une entreprise ou d'un ensemble d'entreprises.

Elle débouche sur l'établissement d'un véritable diagnostic financier en ce sens que ses investigations et ses conclusions permettent d'apprécier la santé d'une entreprise, de détecter d'éventuelles pathologies et de formuler des recommandations en vue d'un traitement assurant sa viabilité et son redressement. ²

¹Jean-Claude JUHEL, 2012, Les fondements de l'analyse financière, Copyright, p 03.

² Universilise, 2019, objet de l'analyse financière, encyclopédie, p 03.

Le champ d'application de l'analyse financière déborde largement l'activité des seuls analystes financiers. Ces derniers ont pour activité principale de mettre en œuvre la boîte à outils de l'analyse financière afin d'étudier la situation d'une entreprise en particulier, d'un groupe d'entreprises ou d'un secteur d'activité et d'anticiper les perspectives d'évolution qu'ils offrent. Ils exercent leur activité dans les banques (où ils sont en charge de ce qu'on appelle souvent la « recherche actions »), les sociétés de Bourse, les fonds d'investissement ou les sociétés de gestion de portefeuilles. Si ces professionnels pratiquent l'analyse financière à titre principal, de très nombreux professionnels ou observateurs utilisent également ses instruments à titre circonstanciel, à l'occasion d'études de portée plus générale dans lesquelles l'analyse financière n'apporte qu'un élément partiel dans un ensemble plus vaste. Ainsi, dans une banque, les responsables de clientèle entreprise ou les gérants de portefeuilles peuvent utiliser régulièrement les outils et les résultats de l'analyse financière sans que cette dernière corresponde à leur champ principal de responsabilité et de compétence.¹

2.3. Le schéma directeur de l'analyse

L'analyse financière est fondée sur l'information contenue dans les différents comptes du bilan, du compte des produits et des charges et de l'état des informations complémentaires, et bien évidemment l'ensemble des informations internes et externes qui ont une relation avec l'entreprise, son personnel, ses dirigeants et qui ont une influence directe ou indirecte sur celle-ci. Les objectifs de l'analyse financière varient en fonction des différents utilisateurs ; c'est ainsi qu'on distingue couramment l'analyse financière interne, effectuée à l'intérieur de l'entreprise, de l'analyse financière externe faite par les analystes extérieurs à l'entreprise. La démarche comprend, généralement et pour toutes les approches, les étapes suivantes :

- **1^{ère} étape** : elle précise le passage du bilan comptable au bilan retraité ; ce dernier pouvant être fonctionnel ou financier selon l'approche adoptée. Il en est de même du compte de produits et de charges qui doit être retraité.
- **La 2^{ème} étape** : elle présente le bilan financier (patrimonial ou liquidité) ou fonctionnel en grandes masses ; et le CPC retraité ...

¹ Universilise, 2019, p 03.

- **La 3^{ème} étape** : Elle présente, en justifiant le cas échéant les calculs, les ratios les plus significatifs concernant la structure financière ; la liquidité ; l'activité et la rentabilité.
- **La 4^{ème} étape** : C'est la plus importante, est l'analyse financière proprement dite. Il s'agit de commenter l'évolution des ratios (pourquoi cette variation ? Est-ce favorable ou défavorable ? Dans ce dernier cas, que peut-on faire ?...) Et ceci ratio par ratio ou par bloc de ratios. Cette étape doit mener à un jugement de valeur ou à une appréciation de la situation financière de l'entreprise (ses forces et les faiblesses).

1

2.4. L'analyse financière de gestion de trésorerie

Le tableau de flux constitue un formidable outil d'analyse qui apporte une vraie valeur ajoutée à la démarche d'analyse financière. Ce document est parfois souvent mal connu des analystes financiers car les comptes individuels ne le prévoient actuellement pas en France. Il convient de savoir lire et interpréter cet état financier et à l'intégrer dans la démarche d'ensemble de l'analyse financière.

2.4.1. L'importance du tableau de flux

Le tableau de flux constitue un document essentiel pour mettre en œuvre ou comprendre la gestion financière d'une entreprise car il retrace l'ensemble des origines et utilisations de trésorerie d'une période. Il retrace l'ensemble des flux de trésorerie, encaissements et décaissements, d'une période. Il explique comment l'on passe du bilan de l'année N-1 au bilan de l'année N. Pour cette raison, on dit qu'il procure une **vision dynamique du bilan**.

Les flux de trésorerie sont regroupés en trois familles :

- **Le flux de trésorerie de l'activité (FTA)** : il indique quel excédent de trésorerie a été généré par l'activité propre de l'entreprise résultant de son chiffre d'affaires;
- **Le flux de trésorerie de l'investissement (FTI)** : il retrace les décaissements qui résultent des acquisitions d'immobilisations, net des encaissements provenant de la cession d'immobilisations;
- **Le flux de trésorerie du financement (FTF)** : il retrace l'ensemble des encaissements et

¹ Pr. braler, 2021, L'analyse financière cours complet, cour-complet. France, p 02.

décaissements relatifs aux choix de financement : apport en capital, versement de dividendes, emprunts émis et remboursés, montants prêtés par les actionnaires,¹

La somme de tous les flux de trésorerie constitue la **variation de trésorerie** et débouche sur la position de trésorerie de fin d'année, la même position de trésorerie que celle qui figure sur au bilan de fin de période. Le tableau de flux est comparable à un document qui retracerait l'ensemble des entrées et sorties de trésorerie du ménage. Le bilan est quant à lui, un document statique et en cumul. **Le plan de financement** constitue quant à lui le tableau de flux prévisionnel dans le cadre d'un business plan. Il constitue l'outil central pour mettre en œuvre les choix de financement dans le cadre d'un business plan.

Les analystes financiers n'ont toutefois pas toujours accès à ce document. Les normes comptables françaises relatives aux comptes individuels se limitent au bilan et au compte de résultat. Seuls les comptes consolidés, qu'ils soient en normes IFRS ou françaises (règlement 99-02) prévoient cet état financier. Le directeur financier reconstitue toutefois le tableau de flux de son entreprise pour y voir plus clair pour définir les équilibres de la gestion financière.²

ACTIVITE	N
Résultat net	2 290
Ajustements permettant de passer du résultat au flux de trésorerie	
+ Dotation aux amortissements	4 500
+ Dotation aux provisions nettes de reprise	-500
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	6 290
+/- Variation du BFR	-5 550
=FLUX DE TRESORERIE DE L'ACTIVITE (A)	740
- Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-7 500
- Acquisitions d'entités (titres de participation)	
- Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	500
+ Cession d'entités (titres de participation)	
=FLUX DE TRESORERIE DE L'INVESTISSEMENT (B)	-7 000
+ Augmentation de capital	0
+ Emprunts MLT souscrits	5 500
- Remboursement des emprunts MLT	-3 100
+/- variation des prêts réalisés par les actionnaires	
- Dividendes versés	-200
=FLUX DE TRESORERIE DU FINANCEMENT LMT (C)	2 200
VARIATION DE TRESORERIE (A) + (B) + (C) = (D)	-4 060
TRESORERIE A L'OUVERTURE (E)	-11 120
TRESORERIE A LA CLOTURE (D) + (E)	-15 180

Vision synthétique

- Profitabilité
- Gestion du Besoin en Fonds de Roulement
- Importance des investissements
- Choix de financement
- Rémunération des actionnaires
- Évolution de la position de trésorerie

Fig. 2.1 : Une vision synthétique de l'ensemble des événements d'une période
¹ (source www.leblogdesfinanciers.fr)

¹ Michel Sion, 2018, Mener l'analyse par les flux de trésorerie – partie 1, France, p 03

² Michel Sion, 2018, p 03.

Tableau N°05 : tableau des flux de trésorerie

FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE	MONTANT
<p>RESULTA NET</p> <p>Élimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non lies a l'activité :</p> <p>Dotations aux amortissements et aux provisions des reprises</p> <p>transferts des charges au compte à repartir</p> <p>plus-values de cession, nettes d'impôts</p> <p>quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat</p> <p>=Marge brute d'autofinancement</p> <p>variation des stocks</p> <p>variation des créances d'exploitation</p> <p>variation des dettes d'exploitation</p> <p>variation des autres créances lies a l'activité</p> <p>=flux net de trésorerie générale par l'activité(A)</p>	
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVISTISSEMENT	
<p>Acquisition d'immobilisation</p> <p>Cessions d'immobilisations</p> <p>Réductions d'immobilisations financières</p> <p>=Flux net de trésorerie lie aux opérations d'investissements (B)</p>	
FLUX DE TRESORERIES LIES AU FINANCEMENT	
<p>Augmentation de capital</p> <p>Réduction de capital</p> <p>Dividendes verse</p> <p>Émissions d'emprunts</p> <p>Remboursements d'emprunt</p> <p>Subventions d'investissements reçues</p>	

=Flux de trésorerie lie aux opérations de financements(C)	
VARIATION DER TRESORERIE (A+B+C)	

Avant d'entamer la démarche d'analyse, la lecture du tableau de flux procure une vision synthétique de l'évolution financière d'ensemble sur la période : de la profitabilité avec la capacité d'autofinancement, de la gestion du BFR, des investissements en immobilisation, des choix de financement, y compris la rémunération des actionnaires sous forme de versement de dividendes et finalement de l'évolution de la trésorerie. En fournissant une vision d'ensemble, cette première lecture rapide et descendante du tableau de flux permet d'orienter son analyse : comment expliquer cette diminution de la CAF, cette forte augmentation du stock, quelle est l'incidence d'un emprunt de montant élevé sur les ratios de structure,....

2.4.2. Initiation à l'analyse financière- trésorerie

Quand on analyse le bilan financier, on se rend compte du lien existant entre le FR, le BFR et la trésorerie. La trésorerie apparait en bas de bilan comme un reliquat :

$$\text{Trésorerie} = \text{Fonds de roulement} - \text{Besoin en fonds de roulement}$$

Lien entre trésorerie, FR et BFR Cette méthode met en évidence la nécessité d'avoir un fonds de roulement suffisant pour pouvoir couvrir le BFR.

$$\begin{aligned} \text{Si } FR > BFR & \text{ alors trésorerie positive} \\ \text{Si } FR < BFR & \text{ alors trésorerie négative} \end{aligned}$$

Un BFR supérieur au FR est alors financé par une trésorerie passive (découverts bancaires, CBC). Si ce décalage est stable, peu élevé et négocié avec son banquier (facilité de caisse) cela n'engage pas la survie de l'entreprise, même si cela est couteux. En

revanche, si ce décalage est subi et en augmentation, cela révèle un déséquilibre de la structure financière qui peut mettre en péril la survie de l'entreprise. ¹

¹ Yvonnick Jourdan, Sophie Peillon, Frédéric Kletz, Bernard Duhoux, 2016, Initiation à l'analyse financière-trésorerie, p 05

Section 3 : les éléments constitutifs de gestion de trésorerie et ses causes de déséquilibre

3.1. Les éléments constitutifs de gestion de trésorerie

3.1.1. La caisse

Elle représente un élément essentiel de la trésorerie car elle contient toutes les liquidités dont l'entreprise dispose. La caisse est constituée des encaissements et des décaissements (recettes et dépenses) qu'effectue l'entreprise régulièrement.

3.1.1.1. Encaissements

Il s'agit des flux financiers entrants ou des entrées de fonds en trésorerie (recettes), les encaissements proviennent :

- Vente de marchandise et de produit fabriquais
- Vente de prestations et de services
- Des concours bancaires
- Des emprunts obtenus auprès d'organismes financiers
- Produits financiers
- Subventions d'état

3.1.1.2. Décaissements

Ils sont constitués par les flux financiers sortants prévus pendant la période c'est à dire des paiements (dépenses).

a. Dépenses de prestations, biens et service

- Achats de marchandises et de matières premiers
- Prestation en nature maladie (exemple frais d'actes médicaux, frais pharmaceutique, frais de séjour clinique privée, frais de transport...)
- Invalidité directe et réversion
- Allocation décès
- Retraite directe et réversion

b. Dépenses de fonctionnement

- Matériel et fourniture
- Charge social
- Assurances
- Frais financiers

- Impôt et taxe
- Frais de personnel
- Entretien et réparation
- Remboursement dès l'emprunt bancaire

c. Dépenses d'investissement

- Acquisition de terrains, locaux administratifs et logements d'astreintes
- Agencement et installation
- Acquisition matériels roulants et équipements informatiques
- Matériels de télécommunications et mobiliers de bureau

3.1.2. La banque

Est un établissement de crédit consiste à recevoir des fonds remboursable et octroyer des crédits, et s'assurer la gestion des moyens de paiement.

a. La trésorerie comprend :

Les pièces de monnaie, les billets de banque, les mandats postaux, les chèques reçus des clients, les bordereaux de cartes de crédit, les traites bancaires et les soldes des comptes bancaires.

b. La trésorerie exclut :

Les certificats de dépôt et les dépôts à terme, les chèques postdatés reçus des clients, les reconnaissances de dette, les timbres-poste et les sommes d'argent que des restrictions empêchent d'affecter aux opérations courantes.

3.1.3. Centre des chèques postaux (CCP)

Etaient des centres charges de la gestion des compte courants et des chèques postaux, au sein des services financiers de la poste, n'étant pas un établissement de type bancaire, le CCP ne faisaient aucun crédit à leurs clients.

3.2. La gestion de trésorerie

- **On doit bien planifier la trésorerie au moyen d'un budget de caisse :**
 - pour ne pas manquer de liquidités ;
 - pour ne pas laisser «dormir» l'argent.¹

¹ Nm. 2014, La comptabilité est les pme, 2 Ed, reproduction, Fr. ppt.

- **On doit bien protéger la trésorerie au moyen de contrôles internes appropriés pour éviter que des personnes non autorisées utilisent l'argent de l'entreprise.**

3.3. Les problèmes de la trésorerie

3.3.1. Chiffre d'Affaires insuffisant

C'est une cause très connue qui peut amener une entreprise à rencontrer des **problèmes de trésorerie**.

Un **Chiffre d'Affaires** trop bas peut devenir un problème pour votre trésorerie puisque le fait de ne pas rentrer suffisamment d'argent dans vos caisses vous met en difficulté au moment de devoir payer vos charges.

Un Chiffre d'Affaires insuffisant peut provenir de diverses causes :

- Manque de temps passé au démarchage commercial ou démarchage commercial inefficace
- Positionnement tarifaire inadapté (vos produits / offres sont largement plus chers que ceux de vos pairs)
- Nouvel entrant sur votre marché
- Stratégie marketing ou de communication qui ne fonctionne plus
- Gamme de produits pas assez diversifiée
- Positionnement devenu inadéquat
- Clients mécontents qui achètent moins ou plus du tout.

Des charges trop élevées qui minent la santé financière de l'entreprise Peut-être avez-vous trop d'employés à payer, des contrats désavantageux avec vos fournisseurs, trop de charges fixes, une note d'électricité trop élevée... Bref, il existe de **nombreux postes de charge** dans une entreprise. Si certains d'entre eux se révèlent être trop importants, cela peut rapidement **dégrader votre trésorerie**. Pour identifier les charges superflues, une méthode s'impose : passage au peigne fin de vos postes de dépenses et de vos factures et identification des montants anormalement hauts sur votre budget de trésorerie prévisionnel.

Lorsque vous avez un doute, n'hésitez pas à consulter les tarifs habituellement pratiqués, en consultant le site internet des concurrents, ou en faisant réaliser de nouveaux devis. Si vous en avez la possibilité, essayez de comparer vos niveaux de charges avec ceux de vos pairs. Si par exemple, votre poste fournisseur est deux fois plus important que celui de vos confrères, c'est que vous pourriez probablement réaliser des économies.

3.3.2. Marge commerciale trop faible

La marge commerciale peut se calculer grâce à la formule suivante :

- Vente de marchandises (HT) – coût d'achat des marchandises vendues

C'est un point qu'il faut régulièrement surveiller, puisque vous pouvez très bien vendre en grandes quantités sans pour autant réaliser une marge suffisante sur les ventes. Mais au-delà de l'aspect global, c'est au cas par cas qu'il est le plus intéressant de raisonner : en déterminant votre **taux de marge** sur chacun de vos produits, sur chacune de vos offres, vous aurez plus de facilités pour identifier ceux qui ne vous rapportent pas assez par rapport à vos prévisions. Nombreuses sont les entreprises qui doivent faire face à des problèmes de gestion de trésorerie car elles vendent à perte sans forcément le savoir.¹

¹ Sébastien Beyet, 2018, Problèmes de trésorerie : comment faire face.

Conclusion

La trésorerie, comme dans un autre domaine le résultat, constitue une variable essentielle de la gestion des établissements tarifés tout autant que dans les entreprises du monde économique traditionnel. Aussi il est important de prendre toute la mesure des flux, c'est-à-dire des variations, affectant cette trésorerie, même si aucun tableau officiel n'exige leur présentation. Par ailleurs, d'un point de vue pédagogique, il est important d'expliquer les concepts liés à la trésorerie, ce qui permet de mieux comprendre les problèmes de gestion liés au financement. Ces deux raisons justifient la place de cette étude.

Chapitre III :
cas pratique au sein de la
CASNOS

Introduction

Notre sujet de recherche se déroule au sein de l'organisme CASNOS de Tizi Ouzou et dans ce chapitre nous allons donner une présentation de la CASNOS dans la première section. Ou nous allons présenter l'historique et l'évolution de la CASNOS algérienne en générale ensuite de la CASNOS de Tizi Ouzou. Dans la deuxième section nous allons présenter de cas pratique sur la gestion de la trésorerie au sein de la CASNOS de Tizi Ouzou.

Section 01 : Généralités sur la Caisse des Assurances Sociales des Non-salariés (CASNOS)

1.1. Définition de la Caisse des Assurances Sociales des Non-salariés ¹

Les non-salariés relèvent d'une caisse spécifique :

La Caisse des Assurances Sociales des Non-salariés (CASNOS)

Le régime des non-salariés a été créé en 1958 et jusqu'à 1974, il ne couvrait que le risque de vieillesse (retraite). L'assurance maladie et maternité n'a été élargie aux non-salariés qu'à partir de 1975. Intégrés à la CNAS et à la CNR depuis 1983. Les non-salariés n'ont eu droit à une caisse autonome qu'en 1992 en vertu du décret N°92-07 du 04 Janvier 1992 qui a hérité des activités relevant initialement du régime des non-salariés de l'ex-CNASAT pour les volets relatifs aux assurances maladie, maternité, invalidité et capital décès et celui de la CNR pour le volet retraite.

La CASNOS est une institution qui prend en charge les travailleurs non-salariés malades en leur garantissant le remboursement des frais médicaux engagés et ce conformément aux articles 8 et 9 de la Loi 96-17 du 06 Juillet 1996 relative aux assurances sociales.

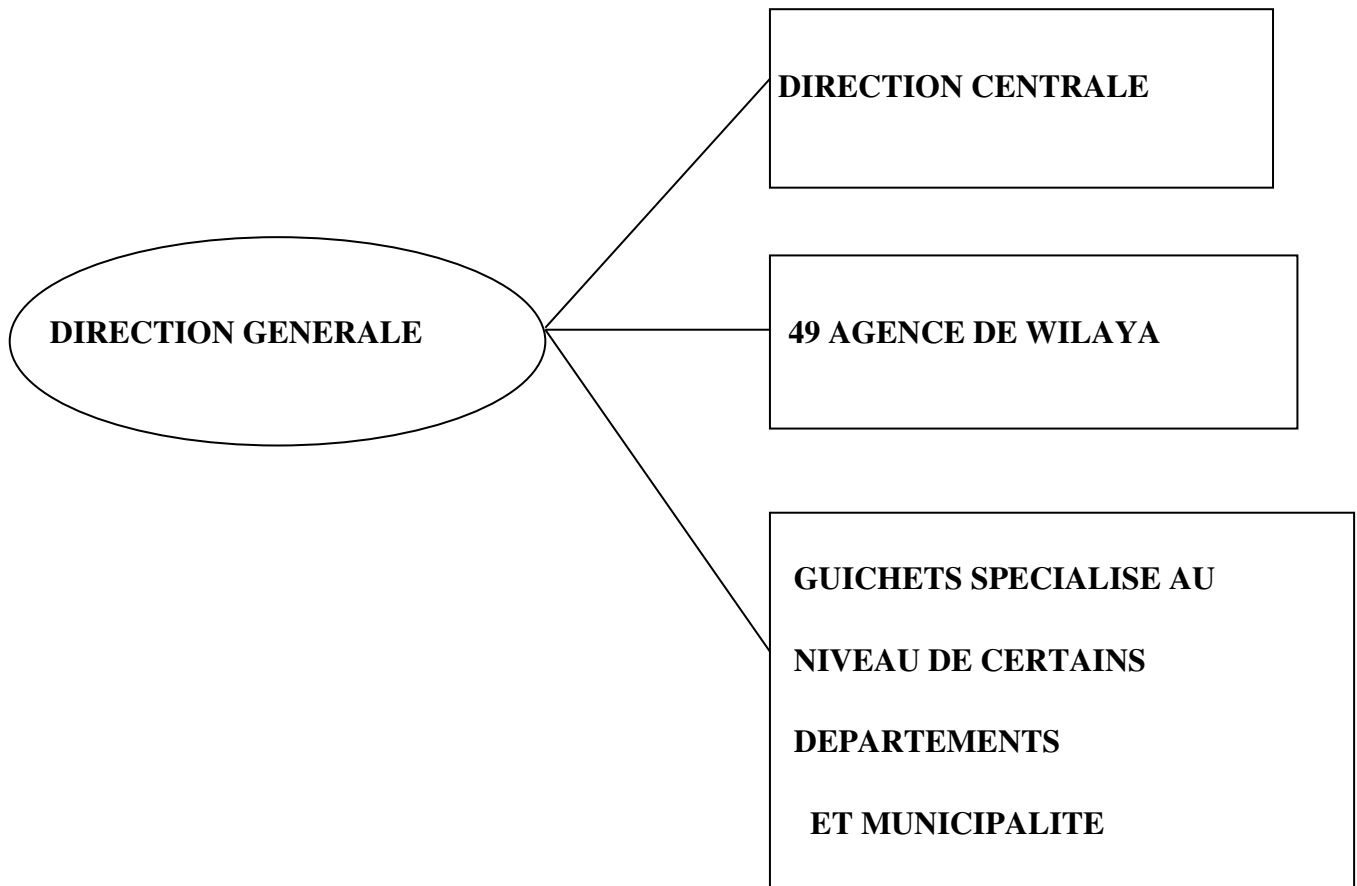
A l'instar de la CNAS, les attributions de la CASNOS sont fixées par le décret N°92-07 du 04 Janvier 1992.

La CASNOS couvre les catégories professionnelles non-salariées suivantes :

- Les commerçants ;
- Artisans ;
- Industriels ;
- Agriculteurs ;
- Profession libérales.

¹ www.casnos.com.dz

Figure N°05 : Structure organisationnelle de la direction générale au niveau de l'état



1.2.Évolution historique de la CASNOS

Le régime des non-salariés existe en Algérie depuis 1958. Il n'a été au départ et jusqu'en 1974 qu'un régime particulier de retraite.

Depuis sa création ce régime a connu trois (03) phases importantes :

1. 2.1 Premières phases : Du 01 Janvier 1958 au 31 Décembre 1970

L'arrêté du 30/12/1957 avait pour objet de préciser les modalités d'application du décret du 24/11/1956 portant institution en Algérie du régime d'allocation vieillesse pour chacune des organisations professionnelles désignées ci-après, ne bénéficiant pas du régime des salariés ou assimilés.

- Professions industrielles et commerciales ;
- Professions libérales ;

- Professions artisanales ;
- Professions agricoles.

L'arrêté susvisé a institué à compter du 01/01/1958, un régime de retraite obligatoire au profit des personnes exerçant une profession industrielle ou commerciale.

A cet effet, trois (03) caisses régionales ont été créées à savoir :

- C.A.V.I.C.A pour l'Algérois ;
- C.A.V.I.C.O pour l'Oranie ;
- C.A.V.I.C.C pour le Constantinois.

Par arrêté ministériel du travail et des affaires sociales du 08 Mars 1963 les trois (03) caisses régionales ont été fusionnées en une seule caisse C.A.V.C.I.A « Caisse d'Assurance Vieillesse des Commerçants et Industriels d'Algérie » avec pour siège social Alger.

1.2.2. Deuxièmes phases : Du 01 Janvier 1971 au 31 Décembre 1973

Promulgation du décret N°70/116 du 1^{er} Août 1970 portant organisation administrative des organismes de sécurité sociale.

L'organisation du régime non-agricole, du régime des fonctionnaires, du régime minier et du régime des non-salariés des professions non-agricoles de sécurité sociale, comprend les organismes ci-après :

- Une Caisse Nationale de Sécurité Sociale ;
- Des Caisses Régionales de Sécurité Sociale ;
- Une Caisse d'Assurance Vieillesse des Non-salariés (C.A.V.N.O.S) ;
- Une Caisse de Sécurité Sociale des Fonctionnaires (C.S.S.F) ;
- Une Caisse de Sécurité Sociale des Mineurs (C.S.S.M).

Promulgation du décret N°70/2015 portant création et organisation administrative de la caisse d'assurance vieillesse des non-salariés du secteur agricole. Le régime a été réorganisé par des dispositions de l'ordonnance, 070/89 de la 15/12/1970 date d'entrée en vigueur du régime qui porte la dénomination « C.A.V.N.O.S » avec le siège de la direction à Alger.

Le régime obligatoire a été institué lors de sa création en faveur uniquement des commerçants et industriels, étendu aux membres des professions libérales et artisanales.

L'arrêté du 04/01/1971 fixe et définit la liste des personnes physiques susceptibles d'être assujetties au régime notamment :

- Les commerçants ;
- Les industriels artisans ;

- Les membres de professions libérales ;
- Les associés de fait et les associés en nom des sociétés de personnes ;
- Les associés de personnes ;
- Les associés commandités gérant ou non des sociétés en commandités par action ;
- Les associés ou gérants de S.A.R.L, qui ne sont pas assimilés aux salariés en application de la législation ;
- Les agents commerciaux ;
- Les artistes payés au cachet, nonobstant leur affiliation au régime des salariés ;
- Les exploitants des Kiosques de journaux ;
- Les propriétaires d'établissement d'enseignements ;
- Privés, laïcs etc....

A compter du 01/01/1971, on assiste à la dissolution de la « C.A.V.C.I.A » et la « C.R.P.I », ainsi que la caisse des barreaux Algériens, le régime des non-salariés sera désormais pris en charge par la nouvelle caisse « C.A.V.N.O.S » à compter de la même date. L'ordonnance N°74-87 de la 17/09/1974 portant extension de la sécurité sociale aux non-salariés.

Les non-salariés sont exclus du champ d'application des autres risques concernant les salariés notamment :

- Les indemnités journalières ;
- Les accidents de travail ;
- Les allocations familiales.

Création de l'allocation permanente sur le fonds social « A.P.F.S » par la lettre N°2907/SS/SDR/IB du 18/11/1978 au profit des affiliés ne remplissant pas la condition de durée de cotisations (15 années) requise pour bénéficier d'une pension de vieillesse.

1.2.3 .Troisièmes phases : Loi du 01 Juillet 1983

Sous l'emprise de la législation en vigueur au 31 Décembre 1983, il existait huit (08) régimes de sécurité sociale, à savoir :

- Le régime général non-agricole géré par la caisse Algérienne d'assurance vieillesse « C.A.A.V » ;
- Le régime des mines géré par la caisse de sécurité sociale des mineurs « C.S.S.M » ;
- Le régime agricole géré par la caisse nationale de mutualité agricole « C.N.M.A » ;
- Le régime des cheminots géré par la caisse des cheminots « C.C » ;

- Le régime des mains pêcheurs (gens de mer) géré par l'établissement nationale des marins pêcheurs « E.N.M.G » ;
- Le régime de la SONELGAZ géré par la caisse d'assurance et de prévoyance des agents de la SONELGAZ « C.A.P.A.S » ;
- Le régime des fonctionnaires géré par la caisse sécurité sociale des fonctionnaires pour le volet assurances sociales et la caisse générale des retraités Algériens « C.G.R.A » pour la partie retraite des fonctionnaires de la fonction publique ;
- Le régime des non-salariés géré par la caisse d'assurances vieillesse des non-salariés « C.A.V.N.O.S ».

Ces lois ont été promulguées le 02 Juillet 1983 et applicables à compter du 1^{er} Janvier 1984.

Cependant, et en l'absence des textes d'application et devant le vide juridique, deux circulaires d'applications sont intervenues, la première en Mai 1984 modifiée et complétée par la seconde circulaire de Mai 1985. Ces deux circulaires ont été modifiées et complétées par la circulaire générale d'application des lois de sécurité sociale du 10 Novembre 1991.

1.3. Missions et Objectifs de la CASNOS

1.3.1. Missions de la CASNOS

Dans le cadre des lois et règlements en vigueur, la caisse a pour mission :

- De gérer les prestations en nature et en espèces des assurances sociales des non-salariés ;
- De gérer les pensions et allocations de retraites des non-salariés ;
- De gérer jusqu'à extinction des droits des bénéficiaires les pensions et allocations servies au titre de la législation antérieure au 1^{er} Janvier 1984, d'assurer le recouvrement, le contrôle et les contentieux du recouvrement des cotisations destinées au financement des prestations prévues aux alinéas précédents ;
- De gérer, le cas échéant, les prestations dues aux personnes bénéficiaires des conventions et accords internationaux de sécurité sociale ;
- D'organiser, de coordonner et d'exercer le contrôle médical ;
- D'entreprendre des actions sous forme de réalisations à caractère sanitaire et social telles que prévues par l'article 92 de la loi N°83-11 du 02 Juillet 1983 relative aux assurances sociales, après proposition du conseil d'administration de la caisse ;

- D'entreprendre des actions de prévention, d'éducation et d'information sanitaire après proposition du conseil d'administration ;
- De gérer le fonds d'aide et de secours prévu par l'article 90 de la loi N°83-11 du 02 Juillet 1983 susvisée ;
- De conclure, en coordination avec les caisses de sécurité sociale concernées, les conventions prévues par l'article 60 de la loi N°83-11 du 02 Juillet 1983 susvisée ;
- De procéder à l'immatriculation des assurés sociaux bénéficiaires ;
- D'assurer en ce qui la concerne, l'information des bénéficiaires ;
- De rembourser les dépenses occasionnés par le fonctionnement des diverses commissions ou juridictions appelées à trancher suite à des litiges nés des décisions rendues par la caisse ;
- De conclure des ententes avec les caisses de sécurité sociale en vue de fixer, tel que prévu à l'article 11 du décret exécutif N°92-07 du 04 Janvier 1992 portant statut juridique des caisses de sécurité sociale et organisation administrative et financière de la sécurité sociale, les conditions dans lesquelles pourront être mis en œuvre des services du contrôle et du contentieux du recouvrement ;
- De conclure des ententes avec les caisses de sécurité sociale en vue d'assurer le contrôle médical et le service des prestations.

1.3.2. Objectifs de la CASNOS¹

Les objectifs de la CASNOS sont l'amélioration continue de la qualité de service et des structure d'accueil, en se rapprochant le plus possible des clients et surtout les rédactions des traitements des dossiers des assurés en matière de délais, la médiatisation optimale des prestations et la généralisation de l'utilisation de l'outil informatique sont aussi une priorité de la CASNOS.

La CASNOS a été intégrée au régime unique de sécurité sociale en 1985 et ce n'est que dix années plus tard qu'elle a trouvé son autonomie et son efficacité soit en 1995.

Cette caisse prend en charge la couverture sociale des commerçants industriels, chauffeurs de taxi, artisans, agriculteurs, transporteurs publics, membres de professionnelle réglementée non-salariés.

¹ Mémoire de fin de formation de technicien supérieur en comptabilité et gestion « La gestion des conflits individuels au sein d'un établissement public à caractère économique cas : Caisse des assurances sociales des non-salariés T.O », INSEFP de Tizi-Ouzou, promotion 2018.

1.4. Mode d'organisation de la CASNOS

1.4.1. Structure administrative de la CASNOS en Algérie¹

Pour permettre la prise en charge des missions qui lui sont dévolues par les décrets N°92/07 du 04 Janvier 1992 portant statut juridique des caisses de sécurité sociale et organisation administrative et financière de la sécurité sociale et N°93/119 du 15 Mai 1993 fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement administratif de la caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés (CASNOS). La structure administrative de la caisse nationale de la sécurité sociale des non-salariés repose sur :

- La direction générale ;
- Le conseil d'administration ;
- Les agences de wilaya.

La CASNOS est organisée sur le modèle d'une structure centrale relayée par des agences de wilaya regroupant une à plusieurs antennes qui sont elles-mêmes relayées par des guichets de proximité (Arrêté ministériel N°17 de la 15/01/2015 portant organisation interne de la CASNOS). Sous l'autorité du directeur général, assisté du directeur général adjoint et des conseillers.

La direction générale de la caisse comprend :

- La direction des finances et de la comptabilité ;
- La direction des prestations ;
- La direction du recouvrement, du contrôle et du contentieux ;
- La direction des ressources humaines et des moyens ;
- La direction des études, de l'organisation et des systèmes d'informations ;
- La direction du contrôle médical, des études du conventionnement ;
- La direction de l'audite et du contrôle ;
- La cellule des études actuarielles ;
- La cellule d'information et de communication ;
- La cellule d'accueil, d'écoute et de l'orientation du citoyen.

Concernant la CASNOS à travers le territoire national, elle est structurée comme suit : Avant 2015, il existait une direction générale à Alger qui regroupait 13 agences régionales.

¹ Mémoire de fin de formation de technicien supérieur en gestion des ressources humaines « Le système de rémunération au sein d'une entreprise économique publique cas : Caisse des assurances sociales des Non-salariés » INSFP de Tizi-Ouzou, Promotion 2018.

Après 2015, il y a eu création de 49 agences de wilaya aux quelles sont rattachées les antennes et les guichets de proximité.

1.4.2. Organisation administrative de la CASNOS « agence wilaya de Tizi-Ouzou »¹

La CASNOS est organisée sur le modèle d'une structure centrale relayée par des agences regroupant plusieurs agences wilaya telle définie par l'arrêté ministériel N°002 de la 18/01/1997 portant organisation interne de la CASNOS.

Elle est structurée de la façon suivante :

Sous l'autorité du directeur général, assisté du directeur de l'agence, la CASNOS de Tizi-Ouzou comprend :

- La direction de l'agence ;
- Sous-direction des systèmes d'informatique ;
- Sous-direction des finances et comptabilité ;
- Sous-direction de recouvrement contrôle et du contentieux ;
- Sous-direction des prestations ;
- Sous-direction du contrôle médical ;
- Sous-direction de ressources humaines et moyennes.

1.4.2.1. Directeur de l'agence de wilaya

Diriger les structures locales CASNOS au niveau de la wilaya et assurer leur fonctionnement de l'organisme ; et pour faciliter la réalisation des missions et activités du directeur de l'agence de wilaya et de son staff, la cellule accueil du citoyen de communication et de l'écoute et le secrétariat aidant le directeur de l'agence.

1.4.2.2. Les sous-directions de la CASNOS agence wilaya de Tizi-Ouzou

Elles se scindent en six (06) sous-direction :

¹ Mémoire de fin de formation de technicien supérieur en comptabilité et gestion « La gestion des conflits individuels au sein d'un établissement public à caractère économique cas : Caisse des assurances sociales des non-salariés » INSFP de Tizi-Ouzou, Promotion 2018.

a. Sous-direction des systèmes d'informatique

Qui a pour mission de répondre aux besoins des utilisateurs en mettant à leur disposition des applications informatiques conçues et adaptées par la direction des études, de l'organisation et des systèmes d'information au niveau central .

b. Sous-direction des finances et comptabilité

Qui est, quant à elle chargée dans le cadre de sa mission de suivre, d'organiser et de contrôler la gestion financière ainsi que la comptabilité de l'agence.

Elle dispose d'un service qui est :

- Service finances et comptabilité

c. Sous-direction de recouvrements contrôle et du contentieux

Permettre le recouvrement des cotisations et contributions par la gestion des comptes cotisants et l'accompagnement des cotisations dans leurs obligations, il comprend :

- Service cotisant ;
- Service contrôle ;
- Service immatriculations et affiliations ;
- Service assuré social ;
- Service de proximité.

d. Sous-direction des prestations

Permettre aux adhérents non-salariés d'accéder aux gammes des prestations qui sont assurées par la CASNOS, en nature et en espèces, liées aux situations (assurance maladie, maternité, invalidité, décès) et aux paiements des pensions et allocations de retraites.

Elle dispose pour cela deux services :

- 1^{er} service : prestation

Et ce service comprend deux cellules qui sont : guichets de proximité et tiers payant.

- 2^{ème} service : retraite

Il se compose d'une cellule qui est : Cellule mandatement.

e. Sous-direction du contrôle médical

Concourir par une action préventive ou curative, dans le respect de la législation, dont le code de déontologie et des dispositions réglementaires, utilisant les données de la médecine au maintien et/ou rétablissement de l'état de santé physique ou mental d'un individu ou d'une population. Il comprend :

- Service assistant sociale

f. Sous-direction de ressources humaines et moyennes

Garantir la conception et mise en œuvre des politiques de la gestion des ressources humaines, de la formation du personnel et de la communication interne. C'est notre champ d'étude.

1.4.3. Particularité de la CASNOS « agence wilaya de Tizi-Ouzou »¹

Jusqu'à avant 2015 la direction de Tizi-Ouzou prenait en charge les wilayas de Boumerdes et Bouira. Mais après 2015, chaque wilaya disposait de sa direction.

La direction générale de Tizi-Ouzou est situé a la cité 108 logement boulevard Krime Belkacem nouvelle ville, Tizi-Ouzou. Elle dispose d'une annexe sise 72, logement EPLF nouvelle ville, Tizi-Ouzou.

La CASNOS de Tizi-Ouzou possède également sept (08) guichets de proximités sur les daïras de :

- Abi Youcef ;
- Azazga ;
- Azeffoun ;
- Boghni ;
- Larbaa Nath Irathen ;
- Ouacif ;
- Tigzirt.
- mekla

Ils peuvent prendre en charge les prestations des assurés par exemple.

Remarque : Service gestion de l'assuré social : nouvellement créé en contact direct avec l'assuré, il permet le suivi de ce dernier, de son affiliation, à sa retraite en recevant toutes les demandes pour ensuite les transmettre aux autres services.

¹ Mémoire de fin de formation de technicien supérieur en gestion des ressources humaines « Le système de rémunération au sein d'une entreprise économique publique cas : Caisse des assurances sociales des non-salariés » INSFP de Tizi-Ouzou, Promotion 2018.

1.4.4. Délimitation du champ d'étude (S.D.R.H.M)¹

S.D.R.H.M : Sous-direction de ressources humaines et moyennes

1.4.4.1. Les missions de la sous-direction de ressources humaines et moyennes

Elle est chargée de suivre, d'organiser la gestion du personnel dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, d'arrêter les besoins en moyens pour le fonctionnement de la caisse et enfin, d'assurer l'entretien des biens meubles et immeubles de l'agence.

1.4.4.2. L'organisation de la sous-direction de ressources humaines et moyennes

Pour assurer ses missions, cette sous-direction dispose de deux services qui sont :

- Le service de ressources humaines et paie
- La sous-direction de moyens généraux

a. Le service de ressources humaines et paie

Ce service est notre structure d'accueil et il est chargé de :

- Veiller à l'application de la convention collective et du règlement intérieur en matière de discipline générale ;
- Tenir les fichiers et les dossiers des salariés ;
- Suivre le développement de la carrière du personnel ;
- Assurer le suivi des facteurs et leurs payement ;
- Suivre l'absentéisme des travailleurs et signaler les abandons de postes ;
- Exécuter les opérations de recrutement et de promotion ;
- Délivrer les attestations et imprimer les documents nécessaires pour les salariés ;
- Mettre en application des procédures de gestion des ressources humaines.

b. La sous-direction de moyens généraux

Cette sous-direction est chargée de :

- La gestion des achats du mobilier, achats immobiliers consommable (informatique et bureautique) ;
- Planifier et surveiller le recrutement et la formation ;
- La gestion du service matériel et parc automobile ;

¹ Mémoire de fin de formation de technicien supérieur en comptabilité et gestion « La gestion des conflits individuels au sein d'un établissement public à caractère économique : cas de la Caisse des assurances sociales des non-salariés » INSEFP de Tizi-Ouzou, Promotion 2018.

- L'instauration des commissions de discipline et de recours ;
- Développer toutes actions d'assistance au profit des salariés telles que l'assurance groupe, prêts sociaux, aide au logement mutuel, culture et loisirs... .

Section 2 : Étude de cas fournisseur d'hémodialyse

2.1. Cas fournisseur d'hémodialyse paiement par canal CCP

Après signature de la convention par les deux parties, la CASNOS et le fournisseur (clinique d'hémodialyse), et signature de la prise en charge en faveur des assurés :

2.1.1. L'expédition des factures par le fournisseur d'hémodialyse

La clinique d'hémodialyse « fournisseur » procède à l'expédition des factures chaque fin du mois à la sous-direction de prestation SDP, après exploitation de dossier de paiement par la SDP, ce dernier transmet à la sous-direction finance et comptabilité SDFC le dossier de paiement suivant :

- Demande de paiement.
- Ventilation prestation A/S
- Statistique de dépenses
- Bordereaux de paiement
- Prise en charge
- Décompte A/S
- Factures d'hémodialyse

2.1.2. Paiement fournisseur d'hémodialyse

A la présentation de dossier de paiement à la SDFC, le service finance et comptabilité procède à leur exploitation et s'assure de leur conformité. Ensuite, ce dernier établit un titre de paiement TP et un chèque CCP signé par le sous-directeur finance et comptabilité et par la directrice de la CASNOS.

Après signature de dossier de paiement, le service finance et comptabilité remet le chèque CCP à la clinique d'hémodialyse « fournisseur » pour l'encaissement, dont l'imputation comptable sera enregistrée dans le journal de la trésorerie dépenses comme suites.

Avant de créer l'enregistrement comptable nous allons expliquer ce que cela signifie le journal comptable :

- a. Le journal :** le journal c'est le livre comptable sur lequel les opérations réalisées par une entreprise pendant une période, sont enregistrées dans l'ordre chronologique.
- b. Écriture comptable :** est une opération consistant à enregistrer un flux commercial, économique ou financière à l'intérieur de compte, les écritures sont portées dans un document appelé le journal celui-ci doit indiquer :
- ✓ La date de l'opération.
 - ✓ Le numéro de compte mouvement.
 - ✓ La référence à la pièce justificative.
 - ✓ Le libelle de l'opération.
 - ✓ Le montant de l'opération porté au débit.
 - ✓ Le montant de l'opération porté au crédit.
- c. Comptabilisation des chèques émis :** un chèque doit être comptabilisé dès lors qu'il a été émis sans attendre son encaissement. Il sera ensuite présenté au paiement, en principe dans un délai pouvant aller jusqu'à 5 ans.
- d. Comptabilisation des versements émis :** les versements doivent être comptabilisés à leur date de l'ordre de versement.

		16/04/2019		
406120		Fournisseur d'hémodialyse	458 713 ,00	
	517151	Compte CCP		458 713,00
		Paiement fournisseur d'hémodialyse Par chèque CCP		

On débite le compte **(406120)** fournisseur des prestations « clinique d'hémodialyse », et on crédite le compte **(517151)** compte CCP avec un montant de **458 713,00DA**

Ensuite le service finance et comptabilité procède au solde du compte fournisseur d'hémodialyse, qui se comptabilise dans le journal de prestation comme suite :

		16/04/2019		
600114		Constatation Paiement fournisseur d'hémodialyse	458 713,00	
	406120	Fournisseur		458 713,00
		Pour solde compte fournisseur		

Après encaissement du chèque CCP par le fournisseur « clinique d'hémodialyse », le centre des chèques postaux débite le compte de la CASNOS par le montant du chèque et une taxe sur paiement A/S.

La taxe sur paiement sur paiement A/S et comptabilise comme suite :

		09/06/2019		
626010		Taxe	60.00	
	517151	Compte CCP		60,00
		Taxe sur paiement A/S		

On débit le compte (**626010**) avec un montant de **60,00 DA**, et on crédité le compte (**517151**) avec le même montant

Section 3 : Cas pharmacies privées paiement par canal bancaire

3.1. L'expédition de dossier de paiement :

Après expédition des bordures « facture » par le fournisseur pharmacie à la SDP. Le service prestation tiers payant procède à leur exploitation et élaboration un dossier de paiement, signer par le chef de service et le SDP, se dernier transmet à la SDP le dossier de paiement suivent à la SDFC :

- Demande de paiement
- Bordereau de dépôt factures
- Etat récapitulatif des ordonnances
- Etat récapitulatif des facteurs rejetés

3.2. Le paiement de l'opération :

Après présentation de dossier de paiement à la SDFC le service finance et comptabilité, procède à leur exploitation établit un ordre de Vermont et un titre de paiement signer par le SDCF et la direction de la « CASNOS ».

Ensuite, le service finance remettre l'ordre de virement à la banque BDL pour paiement les pharmacies privées.

Les écritures comptables

- L'imputation comptable dans le journal de la trésorerie

406010		Frs « pharmacie privée	4 444 458,60	
	512152	Banque BDL		4 444 458,60
		Paiement pharmacie par ordre de virement N°		

L'imputation comptable dans le journal des prestations :

Pour solde compte 406010 « pharmacie privée »

		12/05/2021		
600		Mesure incitatives	4 189 554 ,05	
443150		Ticket modérateur 20% pour moudjahid	27 918,86	
181		Compte de liaison	226 985,69	
	406010	Les pharmacies privées		4 444 458,60
		Constations paiement pharmacie prive		

La banque débite le compte BDL de la CASNOS par une taxe sur paiement A/S, dont l'imputation comptable dans le journal de la trésorerie et comme suite :

		22/05/2019		
627000		Taxe bancaire	687.23	
	512150	Banque BDL		687.23
		Taxe sur paiement pharmacie		

Conclusion

La trésorerie est un document très sensible, qu'il faut gérer de façon quotidienne avec quelques outils et surtout une véritable stratégie. La gestion de la trésorerie participe pleinement, lorsqu'elle est bien maîtrisée, au dégagement du résultat pour l'entreprise et source d'amélioration de sa rentabilité.

Toute entreprise doit disposer en permanence d'une ressource suffisamment pour remplir ses engagements financiers (salaires, fournisseurs, charges sociales), à défaut, elle serait déclarée en cessation de paiement et serait éventuellement liquidée. La trésorerie constitue un élément fondamental dans la vie d'entreprise. Elle est devenue de plus en plus pertinente et opérationnelle pour les responsables financiers de l'entreprise.

Conclusion générale

Conclusion générale

A terme de notre mémoire intitulée la gestion de trésorerie au sein de la sécurité sociale CASNOS on a pu comprendre la sensibilité de la trésorerie au sein de la CASNOS cette dernière doit être gérée au quotidien afin de pouvoir participer au dégagement et au renforcement du résultat de n'importe quelle sociétés.

La gestion de trésorerie est basée sur le budget, fixés après la détermination des objectifs de la société, ensuite elle est traitée en suivant les trois étapes qui est l'établissement des prévisions, la trésorerie proprement dite et en fin le suivi de trésorerie. Elle est considérée comme un moyen sûr pour la gestion de la société elle permet l'anticipation des changements et les troubles qui pourront frapper à l'avenir.

Grâce à ce travail on a pu déterminer l'importance de la gestion de la trésorerie au sein de la sécurité sociale et de voir le processus suivi afin d'avoir une gestion meilleure et plus adéquate, on a constaté l'évolution de l'importance de la gestion de trésorerie au sein de la sécurité sociale, avec l'évolution de la concurrence internationale moderne ce qui a poussé ses sociétés à prendre des mesures précises afin de pouvoir survivre et gagner sa place.

Afin de bien mener notre travail, d'approfondir nos connaissances et de vérifier si les informations apportées, et trouver son correct, on a procédé au traitement d'un cas pratique au niveau de la CASNOS de TIZI OUZOU, qui nous a permis de concevoir des passerelles qui existent entre le savoir théorique et la pratique sur le terrain, portant sur la détermination du déroulement de la gestion de trésorerie au sein de la sécurité sociale CASNOS, cela nous a permis de bien comprendre les principes de la gestion de trésorerie et les rôles tenus par cette dernière, on a pu déterminer les mesures prises par la CASNOS afin d'avoir une bonne gestion de trésorerie et qui sont à la fois adéquate et convenante à l'activité de la société permettant ainsi une bonne méthode d'exploitation pour cette dernière.

Notre travail nous a permis de vérifier la consistance de nos hypothèses et de répondre à notre problématique en effet la trésorerie a connu un développement et une évolution au cours du temps ce qui améliore fortement la santé de la société, grâce à ces outils bien diversifiés la société a le choix de décider les outils qui lui conviennent à utiliser afin de mieux se développer.

On peut conclure que la gestion de trésorerie assure la solvabilité de la société à moindre coût ce qui permet de honorer ces échéances financières à tout moments et de pouvoir maximiser ses rendements de placement.

Bibliographie

Ouvrages

- BURLAUD, A. Eglem, J, Y. MYKITA, P, 1995, Dictionnaire de gestion, Foucher, paris.
- Cécile Perret, 2012, LE SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE EN ALGERIE. 2012. halshs-00995378.
- Christophe Rameaux, 2018, théorie pour l'État social, Fr.
- Communauté européenne du charbon et de l'acier, 1961, tableaux comparatifs des régimes de sécurité sociale applicables dans les États membres des Communautés européennes.
- El Miloud Guermatha 1993 :« les techniques de gestion de trésorerie» Edition Guessous.
- ELIC Cohen, 2010 « Réflexion sur la gestion de trésorerie », MBA Finance, Editions d'organisation, Paris.
- Hunault (P) ; 1987 ; « Gestion de la trésorerie au jour le jour »; Editions d'Organisations.
- Idrissa Monsieur SOMLARE, 2010. CESAG - Master en Comptabilité et Gestion Financière.
- JACK, F. 2005, Analyse Financière, édition d'organisation.
- Jean-Claude JUHEL, 2012, Les fondements de l'analyse financière, Copyright.
- Josette PilverdierLatreyte .1993, « Finance d'entreprise », ECONOMICA, 6 ème Ed, Paris.
- Magali Mezerette, 2021, Trésorier : un poste crucial en entreprise, article 01, agicap, France.
- Manuel Riesco, Le Monde diplomatique, décembre 2008.
- MARMUSE Christian, 1988 « Gestion de trésorerie ».
- Michel Laroque, 2018, La Sécurité sociale : un service public décentralisé, doté d'une gestion originale et novatrice, n 58.

Bibliographie

- Michel Sion, 2012, « Gérer la trésorerie et la relation bancaire », 3ème édition, principes de gestion opérationnelle, p 27.
- Michel Sion, 2018, Mener l'analyse par les flux de trésorerie – partie 1, France.
- Ministère du Travail de l'Emploi et de la Sécurité Sociale. 2018, Caisse Nationale d'Assurance.
- ministre du travail, de l'emploi de la sécurité sociale, 2010, présentation des systèmes de sécurité sociale algérien, Algérie.
- Nm. 2014, La comptabilité est les pme, 2 Ed, reproduction, Fr. ppt.
- Pr.braller, 2021, L'analyse financière cours complet, cour-complet. France.
- Richard Mon voisin, Nicolas Pinsault, La Sécurité sociale, 2017, les vautours et moi: Les enjeux de la protection sociale, Éditions du Détour.
- Yonnick Jourdan, Sophie Peillon, Frédéric Kletz, Bernard Duhoux, Initiation à l'analyse financière- trésorerie,2016.

Mémoire

- Mohamed Adel, 2012, Gestion de la trésorerie de la SDA (filiale groupe Sonelgaz) en Algérie. MBA en gestion des entreprises Mohamed , 2012.
- Mémoire de fin de formation de technicien supérieur en comptabilité et gestion « la gestion des conflits individuels au sein d'un établissement public à caractère économique cas : caisse des assurance sociales des non-salariés T.O », INSFP de tiziouzou , promotion 2018.

Cours

- Rapport sur la protection sociale dans le monde 2017-2019 .
- Comité éditorial pédagogique de l'UVMAF « la sécurité sociale », France, 2012.
- Dr. adouidane, Maitre assistante en épidémiologie, 2021, La sécurité sociale et le système de soins, Module : Santé- Société- Humanité, 1 ère année de médecine.
- Dr. adouidane, Maitre assistante en épidémiologie, 2021.
- Objet de l'analyse financière, Universalise, 2019 .
- Systèmes nationaux de sécurité sociale, Le régime américain de sécurité sociale, celiss France ,2021.

Arrêtés

- La loi n° 18-11 du 18 Chaoual 1439 correspondant au 2 juillet 2018 relative à la santé.
- Cour des comptes, 2000, la sécurité sociale, article LO 132-3 du code des juridictions financières .

Wepgraphie

- <http://www.casnos.dz>.
- guide de cleiss.fr , Le régime des salariés algérien, 2021 .

Annexes

Liste des annexes

Annexes 1 : Demande de paiement de clinique d'hémodialyse

Annexes 2 : Titre de paiement de clinique d'hémodialyse

Annexes 3 : Statistique de dépenses de clinique d'hémodialyse

Annexes 4 : Bordereau collectivité de clinique d'hémodialyse

Annexes 5 : Les Factures de clinique d'hémodialyse

Annexes 6 : Demande de paiement de pharmacie privée

Annexes 7 : Titre de paiement de pharmacie privée

Annexes 8 : Bordereau récapitulatif de paiement banque des officines de pharmacie privée

Annexes 9 : fiche d'imputation

Annexes 10 : statistiques de dépenses et dénombrement

Annexes 11 : Relevé bancaire

Table des matières

Table des matières

Remerciement

Dédicace

Sommaire

Liste des tableaux et des figures

Introduction générale 01

Chapitre I : Les régimes sécurité sociale

Introduction 03

Section 1 : les régimes de la sécurité sociale dans le monde..... 04

1.1. Concept et définition04

a. la sécurité sociale04

1.2. Le code de sécurité sociale 05

1. 3. Les régimes de la sécurité sociale dans le monde..... 07

1-3-1-L'organisation du versement des prestations en France 07

1.3.2. L'organisation du versement des prestations en usa..... 08

1.3.3. Etats membres des Communautés européennes..... 08

Section 02 : Les régimes de la sécurité sociale en Algérie..... 10

2.1. Concept et définition10

a. la sécurité sociale en Algérie.....10

2.2. Historique de la sécurité sociale en Algérie 12

2.3. Les régimes de la sécurité sociale en Algérie 13

Table des matières

2.3.1. Organisation administrative et financière de la sécurité sociale en Algérie	
A. Structuration.....	13
2.3.2- les régimes de la sécurité sociale	16
a. les régimes des salariés	16
b. le régime de non-salariés	19
Section 3 : Spécificités des établissements de sécurité sociale	22
3.1. Le Système sociale de solidarité général.....	22
3.2. Système sociale par capitalisation	24
Conclusion.....	26
 Chapitre II : la gestion de trésorerie d'un établissement sociale	
Introduction.....	28
Section 01 : les éléments conceptuelle de gestion de trésorerie	29
1.1. Définition de la trésorerie et définition de gestion de trésorerie.....	29
1.1.1. Définition de la trésorerie.....	29
1.1.2. Définition de la gestion de trésorerie	30
1-2- le rôle de gestion de trésorerie	30
a. la solvabilité	32
b. la rentabilité	32
1.3. Métier de trésorerie.....	32
1.3.1. Mission de gestion de trésorerie.....	33
a. assurer la liquidité de l'entreprise	33
b. réduire le cout des services bancaires.....	34

Table des matières

c. améliorer le résultat financière	34
1.3.2. La compétence de la gestion de trésorerie	35
a. Compétence faut-il pour être trésorerie	35
1.4. Processus de gestion de trésorerie.....	36
1.5. La relation entre la gestion de trésorerie et la comptabilité	36
Section 02 : L'analyse financière de gestion de trésorerie.....	38
2.1. Définition de l'analyse financière	38
2.2. Objet de l'analyse financière	38
2.3. Le schéma directeur de l'analyse	39
2.4. L'analyse financière de gestion de trésorerie.....	40
2.4.1. L'importance du tableau de flux	40
2.4.2. Initiation à l'analyse financière – trésorerie	43
Section 03 : les éléments constitutifs de gestion de trésorerie et ses causes de déséquilibre	45
3.1. Les éléments constitutifs de gestion de trésorerie.....	45
3.1.1. La caisse	45
3.1.1.1. Encaissements	45
3.1.2. Décaissements	45
a. Dépenses de prestations, biens et service	45
b. Dépense de fonctionnement.....	45

Table des matières

c. Dépenses d'investissement	46
3-1-2-La banque.....	46
a. La trésorerie comprend	46
b. La trésorerie exclut	46
3-1-3- Centre des chèques postaux (CCP)	46
3-2- la gestion de trésorerie	46
3-3- les problèmes de la trésorerie	47
3-3-1- Chiffre d'affaire insuffisant	47
3-3-2-Marge commerciale trop faible	48
Conclusion.....	49

Chapitre III : cas pratique au sein de la CASNOS

Introduction.....	50
Section 01 : Généralité sur la caisse des assurances sociale des non salarié (CASNOS.....	51
1.1.Définition de la caisse des assurances sociales des non-salariés	51
1.2.Évolution historique de la CSNOS	52
1-2-1- premières phases : Du 01 janvier 1958 au 31 Décembre 1970.....	52
1-2-2- Deuxièmes phases : Du 01 Janvier 1971 au 31 Décembre 1973.....	53
1-2-3- Troisièmes phases : Loi du 01 Juillet 1983	54
1.3.Mission et Objectifs de la CASNOS	55
1.3.1. Mission de la CASNOS	55

Table des matières

1.3.2. Objectifs de la CASNOS	56
1.4. Mode d'organisation de la CASNOS	57
1.4.1. Structure administrative de la CASNOS en Algérie.....	57
1.4.2. Organisation administrative de la CASNOS « agence wilaya de Tizi- Ouzou »	58
1.4.2.1. Directeur de l'agence de wilaya	58
1.4.2.2. Les sous-directions de la CASNOS agence wilaya de Tizi Ouzou	58
a. Sous-direction des systèmes d'informatique	59
b. Sous-direction des finances et comptabilité	59
c. Sous-direction de recouvrements contrôle et du contentieux	59
d. Sous-direction des prestations	59
e. Sous-direction du contrôle médicale	59
f. Sous-direction de ressources humaines et moyennes.....	60
1.4.3. Particularité de la CASNOS « agence de wilaya Tizi Ouzou »	60
1.4.4. Délimitation du champ d'étude (S.D.R.H.M.....	61
1.4.4.1. Les missions de la sous-direction de ressources humaines et moyennes	61
1.4.4.2. L'organisation de la sous-direction des ressources humaines et moyennes	61
a. Le service de ressources humaines et paie	61
b. La sous-direction de moyens généraux	61
Section 02 : Section 2 : Étude de cas fournisseur d'hémodialyse.....	63
2-1- Cas fournisseur d'hémodialyse paiement par canal ccp	63

Table des matières

2-1-1- l'expédition des factures par le fournisseur d'hémodialyse	63
2-1-2- Paiement fournisseur d'hémodialyse	63
a. Le journal	64
b. Écriture comptable.....	64
c. Comptabilisation des chèques émis	64
d. Comptabilisation des versements émise	64
Section 03 : Cas pharmacies privées paiement par canal bancaire	67
3.1. L'expédition de dossier de paiement	67
3.2. Le paiement de l'opération	67
Conclusion	69
Conclusion générale	70
Bibliographie	
Annexes	
Table des matières	

Résumé

Le but de ce mémoire est de démontrer les meilleurs outils et méthode utilisés par le trésorier qui permet à un établissement social d'avoir une bonne trésorerie et atteindre ses objectifs et on a résumé ce travail dans trois chapitres.

Afin d'étudier l'importance de la gestion de trésorerie au sein de l'entreprise, et de comprendre son objectif et son but, nous avons consacré tout un chapitre pour la présentation de la sécurité sociale et ses régimes.

Pour connaître la gestion de trésorerie d'un établissement sociale et ses fondements théorique et sa place que détient la trésorerie dans l'analyse financière, il fallait faire une analyse financière de cette dernière, ce que nous avons fait dans le second chapitre ;

Pour illustrer les développements des deux chapitres théorique nous avons mène une étude de cas de l'établissement sociale CASNOS, s'articule sur deux cas pratique le première sur les fournisseurs d'hémodialyse et l'autre sur les pharmacies privées.

Mots clés : la sécurité sociale, la gestion de trésorerie, les régimes, liquidité, solvabilité.

Abstract

The purpose of this thesis is to demonstrate the best tools and method used by the treasurer which allows a social establishment to have good cash flow and achieve its objectives and this work has been summarized in three chapters.

In order to study the importance of cash management within the company, and to understand its purpose and purpose, we have devoted a whole chapter to the presentation of social security and its schemes.

To understand the cash management of a social establishment and its theoretical foundations and the place that cash holds in financial analysis, it was necessary to do a financial analysis of the latter, which we did in the second chapter;

To illustrate the developments of the two theoretical chapters, we conducted a case study of the social establishment CASNOS, based on two practical cases, the first on hemodialysis providers and the other on private pharmacies.